

**QUELQUES ASPECTS DU DEVELOPPEMENT  
STRUCTUREL DANS L'AGRICULTURE  
ET LES REGIONS RURALES EN BELGIQUE**

par A. LEDENT

---

**C.E.E. COMMISSION**

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DES STRUCTURES AGRICOLES - DIVISION: ANALYSE DES CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE

Etude réalisée en liaison avec la division :  
«Analyse des conditions de production de l'agriculture»

**QUELQUES ASPECTS DU DEVELOPPEMENT  
STRUCTUREL DANS L'AGRICULTURE  
ET LES REGIONS RURALES EN BELGIQUE**

**par A. LEDENT**

S O M M A I R E

AVANT-PROPOS . . . . . 4

CHAPITRE I :

EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE ET DE LA  
POPULATION RURALE EN BELGIQUE . . . . . 6

A) Evolution de la population active agricole . . . . . 6

    I.- Les données des recensements généraux de la  
        population et des professionnels . . . . . 6

    II.- Les données des recensements généraux de  
        l'agriculture . . . . . 11

B) Mobilité de la population agricole et rurale . . . . . 15

C) Dépopulation de régions rurales . . . . . 16

CHAPITRE II :

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES DIMENSIONS DES ENTREPRISES 20

    I.- Evolution du nombre des exploitations agricoles 20

    II.- Répartition de la surface agricole entre les  
        exploitations de diverses classes de grandeur 24

    III.- Evolution de la superficie de l'"exploitation-  
        type" . . . . . 26

CHAPITRE III :

LA TERRE MISE EN VALEUR PAR DES AGRICULTEURS NON  
PROFESSIONNELS . . . . . 28

./.

## CHAPITRE IV :

<u>ENCOURAGEMENT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE GENERAL ET REGIONAL</u> . . . . .	35
--	----

## CHAPITRE V :

<u>INVESTISSEMENTS ET ENDETTEMENT AGRICOLES</u> . . . . .	44
A) <u>Investissements</u> . . . . .	44
I.- Le capital agricole . . . . .	44
II.- Les investissements dans le secteur agricole . . . . .	44
B) <u>Endettement</u> . . . . .	47
I.- L'évolution de l'endettement agricole . . . . .	47
II.- Nombre et montant des prêts consentis par année . . . . .	50
III.- Les crédits octroyés en 1960 par la Caisse cen- trale de Crédit agricole du Boerenbond belge et les Caisses Raiffeisen affiliées . . . . .	50
IV.- Le crédit collectif . . . . .	54
V.- Les ventes à tempérament . . . . .	54
C) <u>Conclusions</u> . . . . .	54

## CHAPITRE VI :

<u>RENTABILITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN BELGIQUE</u> . . . . .	59
A) <u>Résultats d'exploitation</u> . . . . .	59
I.- Evolution de l'écart de rendement net . . . . .	59
II.- Résultats d'exploitation en fonction de l'éten- due mise en valeur . . . . .	60
a) Le rendement brut par hectare . . . . .	60
b) Le coût de production . . . . .	62
c) L'écart de rendement net . . . . .	64
d) Le revenu du travail familial . . . . .	65
III.- Résultats d'exploitation selon la région agricole . . . . .	65

B) <u>Causes de l'insuffisance du revenu agricole . . . . .</u>	68
I.- Morcellement cultural . . . . .	68
II.- Parcellement . . . . .	69
III.- Difficulté de se créer des revenus d'appoint. .	71
IV.- Surcapitalisation . . . . .	71
V.- Recours insuffisant aux diverses formes du progrès technique . . . . .	72
VI.- Surabondance de la main-d'oeuvre familiale - Retard dans la mécanisation et expansion des productions animales . . . . .	72
VII.- Niveau des coûts de production et son évolution	74
VIII.- Inélasticité de la demande des produits alimen- taires. . . . .	74
IX.- Concurrence des élevages industriels . . . . .	75
X.- Situation prévalant sur les marchés mondiaux des principaux produits agricoles . . . . .	75
XI.- Déficiences du secteur de la distribution et conditions d'achat désavantageuses . . . . .	76
XII.- Crédit inconsideré . . . . .	76

AVANT - PROPOS  
-----

Dans le cadre du programme de recherche de la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission de la C.E.E., la Division "Analyse des conditions de production de l'agriculture" a conduit, avec le concours d'experts et d'instituts, un recensement des principales monographies et études régionales comportant des données ou des renseignements récents sur la situation socio-économique de l'agriculture dans les pays membres.

La connaissance de ces renseignements, jusqu'alors dispersés, est utile en effet, non seulement pour mieux saisir les caractéristiques structurelles de l'agriculture dans leur différenciation régionale, mais encore pour apprécier les facteurs internes et externes à l'agriculture qui agissent étroitement sur les structures agricoles.

Cet inventaire a donné lieu à l'établissement d'un fichier permettant un repérage rapide, tant par problèmes ou aspects que par région, des données actuellement disponibles.

En outre, les participants à cette étude ont essayé de mettre à profit leurs efforts de dépouillement des monographies régionales pour présenter une synthèse des données recueillies sur un nombre limité de problèmes relatifs aux structures agricoles; synthèse destinée principalement à l'information interne des services de la Commission.

Les thèmes proposés pour cette synthèse étaient les suivants :

- évolution de la population agricole et des exploitations agricoles,
- stimulation du développement économique général dans des régions à structure agricole déficiente,

- investissement et endettement en agriculture,
- activité agricole d'appoint,
- appréciation des dimensions et types d'exploitations au regard du revenu.

Selon les informations disponibles dans chaque pays, ces thèmes ont été abordés avec plus ou moins de détails. Bien que non exhaustives et difficilement comparables d'un pays à l'autre, les données en la matière, rassemblées sous une forme condensée par les experts à l'occasion de leurs recherches documentaire et bibliographique constituent cependant une source à laquelle les services de la Commission pourront utilement se référer dans leurs travaux tant que l'évolution ne viendra pas démoder ces données et les remplacer par d'autres plus récentes.

Il a paru ainsi opportun, dans cette série "CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE" (Informations internes), de présenter les résultats de ces travaux de synthèse dont le fond et la forme n'engagent que la seule responsabilité des experts, services ou instituts qui les ont réalisés.

On trouvera dans les pages suivantes, la contribution pour la Belgique.

## CHAPITRE I

---

### EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE ET DE LA POPULATION RURALE EN BELGIQUE

---

#### A.- Evolution de la population active agricole.

##### I.- Les données des recensements généraux de la population et des professions.

La meilleure source de documentation permettant de suivre l'évolution du nombre de personnes exerçant une profession agricole et de procéder à des comparaisons avec l'évolution parallèle subie par la population totale et par les effectifs de la main-d'œuvre occupée dans les divers secteurs de l'activité économique réside dans les recensements généraux de la population et des professions.

Théoriquement, de telles enquêtes possèdent, en Belgique, une périodicité décennale. Pratiquement, il n'en fut pas toujours ainsi par suite de causes indépendantes de la volonté des gouvernements (guerres) ou, récemment, c'est-à-dire en 1960, pour des raisons politiques qu'il ne nous importe pas d'analyser.

Le dernier recensement général a été réalisé en 1947; la proximité de la seconde guerre mondiale et l'élimination encore incomplète des séquelles de celle-ci ont certes encore marqué de leur influence les résultats enregistrés. C'est ce qui fait regretter davantage que le recensement prévu en 1960 n'ait pu se dérouler.

Le tableau 1 fournit, pour la période 1856-1947, des indications relatives à la population totale du Royaume, à la population active totale, à la population active agricole et horticole ainsi qu'à la population exerçant sa profession principale en dehors de l'agriculture et de l'horticulture.

Durant la période envisagée, on constate que la population totale a augmenté de 88 pour cent.

./.

Tableau I : Population totale du Royaume; population active totale; population active agricole et horticole; population exerçant une profession principale non agricole

Année	1. Population du Royaume		2. Population active totale			3. Population active agricole et horticole			4. Population exerçant son activité en dehors de l'agriculture et l'horticulture					
	Nombre absolu	Indice (1856=100)	Nombre absolu	Indice (1856=100)	% de 1	Nombre absolu	Indice (1856=100)	% de 1	Nombre absolu	Indice (1856=100)	% de 1	Nombre absolu	Indice (1856=100)	% de 2
1856	4.529.461	100,0	2.326.770	100,0	51,4	1.055.060	100,0	23,3	1.271.710	100,0	28,1			54,7
1880	5.520.009	121,9	2.760.191	118,6	50,0	807.464	76,5	14,6	1.952.727	153,6	35,4			70,7
1890	6.069.321	134,0	2.939.388	126,3	48,4	649.252	61,5	10,7	2.290.136	180,1	37,7			77,9
1900	6.693.548	148,8	3.300.149	141,8	49,3	697.372	66,1	10,4	2.692.777	204,7	38,9			78,9
1910	7.423.784	163,9	3.600.798	154,8	48,5	773.912	73,4	10,4	2.826.886	222,3	38,1			78,5
1920	7.465.782	164,8	3.311.493	142,3	44,4	604.399	57,3	8,1	2.707.094	212,9	36,3			81,7
1930	8.092.004	178,7	3.750.285	161,2	46,4	629.639	59,7	7,8	3.120.646	245,4	38,6			83,2
1947	8.512.195	187,9	3.481.027	149,6	40,9	412.026	39,1	4,8	3.069.001	241,3	36,1			88,2

Source : Recensements généraux de la population et des professions.

Los effectifs de la population active totale évoluent irrégulièrement. Leur tendance est à l'accroissement mais l'accroissement relatif est moindre que celui correspondant de la population totale.

Au cours des années, le taux d'activité de la population s'est dégradé sous diverses influences que l'on peut synthétiser ainsi : la population en âge théorique de travail (actuellement, de 15 à 65 ans) dépend de l'aspect de la pyramide des âges dont le sommet s'élargit (vieillesse de la population déterminé par le relèvement de la durée moyenne de la vie et par le ralentissement de l'expansion démographique); le taux d'activité, d'une part, dépend du rapport de la population en âge de travail, dont le concept a varié dans les temps, à la population globale et, d'autre part, se trouve lié à l'âge de l'accès à la profession et principalement à la proportion de la population féminine active.

Entre 1856 et 1947, le nombre des travailleurs agricoles et horticoles a décliné de près de 61 pour cent. Abstraction faite de la diminution provoquée par la crise qui a sévi de 1880 à 1890, ce nombre a augmenté jusqu'en 1910; il a diminué de 1910 à 1920 bien que la première guerre mondiale ait freiné fortement l'activité économique du pays, puis s'est redressé légèrement de 1920 à 1930 (prospérité agricole). De 1930 à 1947, l'agriculture belge a franchi une crise plus redoutable (1930-1935) que celle de 1880-1890 et elle a vécu des années relativement prospères durant la seconde guerre mondiale et au lendemain de celle-ci; la population qu'elle occupe a diminué de 217.613 unités, ce qui correspond à une baisse moyenne annuelle de 12.800 unités.

Depuis lors, cette évolution s'est prolongée à un rythme accéléré et, en 1959, il semblait que l'emploi agricole ne concernait plus que 264.100 personnes, ce qui correspondait à moins de 8 pour cent de l'emploi civil total (°).

---

(°) En 1959, la population du Royaume était de 9.079.000 habitants (1er janvier), la main-d'oeuvre civile était constituée de 3.500.700 personnes (moyenne annuelle) dont 3.358.400 étaient pourvus d'un emploi (parmi lesquelles 264.100 d'un emploi agricole). Source : C.E.S. Commission. Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1959, juin 1960.

D'après les premières projections du Bureau de Programmation, la main-d'œuvre agricole passerait de 263.800 individus en 1959 à 220.500 en 1965, ce qui correspondrait à une réduction de 43.300 unités, soit 16,5 pour cent.

Comme celle des Pays-Bas, l'agriculture belge, dont le degré d'intensivité est aussi fréquemment cité en exemple et qui subit l'incidence de la pression des salaires et des appointements élevés consentis par les secteurs secondaire et tertiaire, ne peut guère rétablir la situation compromise des revenus individuels absolus et relatifs qu'elle fournit qu'en accroissant la productivité du travail par une contraction de la main-d'œuvre à laquelle elle recourt.

L'exode agricole apparaît accentué et, sans doute, est-il utile de voir quelles catégories de travailleurs (employeurs, aides familiaux, salariés et appointés) il a surtout atteintes (voir tableau 2).

Observons d'emblée que la statistique belge n'a opéré la distinction entre "patrons" et "aidants" qu'à partir du recensement général de la population et des professions de 1910.

La loi de la population agricole décroissante a concerné les chefs d'exploitation mais ses effets ont surtout été ressentis par la main-d'œuvre non familiale et les aidants.

La régression du nombre des ouvriers agricoles (°) a été considérable. Le personnel salarié qui, en 1856, représentait 58,9 pour cent de la population active agricole et horticole totale et dont le salaire individuel journalier ne s'élevait qu'à 1,36 fr. par jour (environ un cinquième du salaire réel actuel), ne groupait plus que de 50.475 personnes en 1947 (12,3 pour cent de la population active agricole et horticole) et seulement 29.700 personnes en 1959 (11,2 pour cent).

Ce recul a eu comme conséquence de renforcer le caractère familial de l'agriculture, ce qui revêt une grande importance économique et sociale. Par ailleurs, à cause du caractère familial nettement prédominant de sa main-d'œuvre, l'agriculture belge n'est que faiblement tributaire de l'offre de travail étrangère à la famille (offre influencée par la situation économique de l'agriculture et par la conjoncture générale) et son adaptation aux conditions économiques présente une certaine rigidité : en effet, dans les petites exploitations familiales, la main-d'œuvre est le plus souvent considérée comme un élément fixe du coût de la production et les facteurs revêtant cette caractéristique se trouvent fréquemment négligés par les exploitants.

---

(°) Il n'y a jamais ou que peu d'employés agricoles. ./.

Tableau 2 : Répartition de la population active agricole et horticole, selon l'état des travailleurs

Années	1. Patrons		2. Aidants		3. Patrons et Aidants		4. Ouvriers et Employés		5. Travailleurs agricoles et horticoles (3 + 4)	
	Nombre absolu	% de 5	Nombre absolu	% de 5	Nombre absolu	% de 5	Nombre absolu	% de 5	Nombre absolu	% de 5
1856					433.426	41,1	621.634	58,9	1.055.060	100,0
1880					480.181	59,5	327.283	40,5	807.464	100,0
1890					425.885	65,6	223.367	34,4	649.252	100,0
1900					449.902	64,5	247.470	35,5	697.372	100,0
1910	244.384	31,6	263.445	34,0	507.829	65,6	266.083	34,4	773.912	100,0
1920	251.902	41,7	132.798	22,0	384.700	63,7	219.699	36,3	604.399	100,0
1930	266.493	42,3	238.812	38,0	505.305	80,3	124.334	19,7	629.639	100,0
1947	229.970	55,8	131.581	31,9	361.551	87,7	50.475	12,3	412.026	100,0

Source : Recensements généraux de la population et des professions.

Comment, parallèlement, a varié l'effectif de la main-d'oeuvre agricole familiale ?

Durant la période sous revue, il est passé de 433.426, en 1856, à un maximum enregistré, en 1910, pour diminuer dans la suite jusqu'à 361.551 personnes, en 1947. En 1959, le nombre correspondant devait être de 234.400.

A partir de 1910, on peut suivre l'évolution respective du nombre des chefs d'exploitations et du nombre des aidants. Le premier a augmenté jusqu'en 1930 pour ensuite diminuer d'environ 37.000 unités entre cette dernière année et 1947. Le recul enregistré a surtout été sensible pour les dirigeants de petites exploitations et on aura l'occasion de le démontrer ultérieurement (chapitre II de la présente étude).

Le recul du nombre des aidants a été plus important et plus significatif encore. Entre 1910 et 1947, il a été acquis à travers certains renversements : diminution de 1910 à 1920, accroissement de 1920 à 1930, diminution de 1930 à 1947, année où l'on en était revenu à peu près au niveau de 1910. Depuis lors, l'effectif des aidants a certes encore diminué. La majeure partie des aidants agricoles est représentée par des fils d'exploitants et il semble logique que leur attitude soit principalement dictée par la situation économique de l'agriculture et les possibilités d'emploi intéressantes offertes par les autres secteurs de l'activité.

## II.- Les données des recensements généraux de l'agriculture.

Des informations concernant la population active agricole sont également recueillies lors des recensements généraux de l'agriculture. Celles-ci ne s'alignent pas exactement sur celles fournies par les recensements généraux des professions.

A l'occasion de certains recensements de l'agriculture, des personnes ont parfois déclaré qu'elles exerçaient la profession d'agriculteurs alors qu'elles ne trouvaient dans cette profession qu'une activité incomplète ou même d'appoint. D'ailleurs, dans les notes méthodologiques relatives à l'exécution de tels dénombrements, il est prévu qu'il convient de considérer comme occupée complètement et de façon permanente dans une exploitation agricole : "toute personne qui travaille régulièrement à l'exploitation et dont l'activité totale atteint au moins la moitié du temps de travail que comporte l'année". Est considérée comme occupée partiellement dans l'exploitation : "toute personne qui travaille à l'exploitation moins de la moitié mais plus du tiers du temps de travail que comporte l'année, soit 3 h. par jour ou plus, soit 2 jours par semaine ou plus".

./.

Dans le tableau 3, figurent des données relatives à la main-d'oeuvre, recueillies à l'occasion du recensement général de l'agriculture de 1950 ou établies, à la suite d'un sondage, effectué par l'Office Statistique des Communautés Européennes à partir de réponses fournies au recensement général de l'agriculture de 1959.

Tableau 3 : Population active agricole et horticole selon les recensements généraux de l'agriculture

	1950	1959	Indices (1950 = 100)	Diminution géométrique annuelle (%)
<u>1. Patrons</u>				
Nombre absolu	260.669	172.359	66,12	4,49
% de 5	42,35	46,35		
<u>2. Aidants (°)</u>				
Nombre absolu	326.271	177.369	54,36	6,55
% de 5	53,01	47,70		
<u>3. Patrons et aidants</u>				
Nombre absolu	586.940	349.728	59,58	5,59
% de 5	95,36	94,05		
<u>4. Ouvriers et employés</u>				
Nombre absolu	28.547	22.135	77,54	2,79
% de 5	4,64	5,95		
<u>5. Travailleurs agricoles et horticoles</u>				
Nombre absolu	615.487	371.867	60,42	5,45
%	100,00	100,00		

(°) Membres de la famille de l'exploitant non salariés.

Les données statistiques du tableau 3 présentent l'avantage de montrer l'évolution de la population active agricole et horticole au cours d'une période récente.

Procédons à l'examen des variations relatives enregistrées entre 1950 et 1959 et, dans certains cas, à des comparaisons avec l'évolution enregistrée parmi les divers groupes de travailleurs agricoles telle qu'elle apparaît à l'examen des résultats des recensements généraux de la population et des professions.

./.

L'effectif de la main-d'oeuvre agricole s'est pratiquement réduit de près de 40 pour cent, en neuf ans. Pour la période 1930-1947, la diminution correspondante, en dépit de la stabilité relative enregistrée durant la guerre et vraisemblablement immédiatement après, avait atteint 35 pour cent.

Toujours au cours de la période intermédiaire entre les deux derniers recensements généraux de l'agriculture, il apparaît que le recul de nombre d'ouvriers agricoles s'est nettement ralenti (et a été de 22,46 pour cent) après la forte chute subie entre 1930 et 1947 (60 pour cent). Pour cette catégorie, une certaine stabilisation s'est incontestablement fait jour.

Par contre, et l'on devait s'y attendre, le rythme de la diminution relative du nombre des aidants s'est encore accéléré et est passé d'environ 45 à 53,3 pour cent.

La classe des chefs d'exploitation montre naturellement plus de stabilité que la précédente. Entre 1950 et 1959, le recul de ses effectifs a toutefois été de 38,88 pour cent et il est certain que la diminution du nombre des travailleurs agricoles qui, initialement s'était surtout manifestée parmi les catégories les plus vulnérables, à savoir le personnel salarié et les aidants, fait de plus en plus sentir ses effets au sein du groupe des patrons.

En se basant sur les modifications survenues de 1950 à 1959, on peut s'efforcer d'établir une prévision relative à l'évolution de la population active agricole au cours de la période de 1960 - 1970.

Durant la période 1950-1959, on a enregistré un recul annuel de 5,45 pour cent (décroissance géométrique) du nombre total des travailleurs agricoles. On ne pense pas que la diminution pourra perdurer ni se poursuivre à un rythme aussi élevé déterminant la disparition de 43 pour cent de la population active agricole en une décennie.

Il convient de signaler qu'au cours de la période écoulée, on a connu une intensification appréciable de la moto-mécanisation. Si cette dernière n'a pas encore atteint son point de saturation (progrès du machinisme agricole, difficulté de recruter de la main-d'oeuvre en période de prospérité), il n'en demeure pas moins vrai que l'on assistera, dans ce domaine, à une certaine stabilisation conditionnée par la structure des exploitations (cf. chapitre II) et par les disponibilités financières. Il en résultera que l'exode agricole se trouvera freiné et il le sera davantage au fur et à mesure que l'on se rapprochera du palier au niveau duquel se situera l'équilibre optimum, corollaire d'une répartition convenable

./.

des travailleurs entre les divers secteurs économiques (égalisation de la productivité marginale de la main-d'oeuvre); il sera aussi davantage ralenti si les secteurs secondaire et tertiaire, dont le développement dépend du progrès technique et de l'augmentation des revenus réels de la population, se montrent inaptes, ou tout au moins réticents, à absorber les forces vives du travail rendues disponibles.

Dans la conjoncture présente, il apparaît raisonnable d'estimer que la population active agricole finira par se stabiliser aux alentours de 5 pour cent de la population active totale.

Comment la diminution du nombre de personnes occupées dans l'agriculture va-t-elle se répartir entre les catégories déjà mentionnées ?

Ainsi qu'on l'a souligné, la régression du nombre d'ouvriers s'est ralentie dans une large mesure. Cette tendance se maintiendra et il paraît qu'ici on s'achemine vers une certaine stabilisation.

En ce qui concerne les membres du ménage de l'exploitant, une distinction doit être opérée.

Au cours d'une première phase, le nombre des aidants, tout particulièrement des fils et filles de chefs d'entreprise, accusera un recul appréciable principalement dans les exploitations de moins de 10-15 hectares. En effet, en se basant sur les résultats du recensement général de 1950, H. WATERSCHOOT de la Station d'Economie rurale de l'Etat, à Gand, a calculé qu'une seule unité de main-d'oeuvre était nécessaire dans de telles exploitations et, dès 1949, une enquête réalisée par ce dernier centre de recherche a montré que : pour les exploitations de moins de 5 hectares, la main-d'oeuvre disponible dépassait la main-d'oeuvre nécessaire à l'accomplissement normal des travaux de 90 pour cent; pour celles de 5 à moins de 10 hectares, le surplus atteignait 60 pour cent; il était de 39 pour cent pour celles de 10 à moins de 15 hectares et encore de 22 pour cent, là où la superficie agricole utile variait de 15 à 20 hectares.

Durant une seconde phase, qui partiellement sera synchronisée avec la première, l'évolution coïncidera avec une diminution du nombre des patrons. L'insuffisance des revenus des petits cultivateurs et l'action du progrès technique qui contribue au relèvement de la surface économiquement optimale de l'entreprise à la mesure de la famille provoqueront des migrations.

./.

La protection sous des formes variées et les subventions accordées à notre agriculture ont retardé l'évolution nécessaire mais toute politique active des marchés et des prix se révèle incapable d'éliminer les causes de l'insuffisance des revenus (cf. chapitre VI).

Ce n'est que par l'amélioration permanente des structures agricoles que l'on parviendra à remédier durablement à une situation déplorable et la mesure la plus efficace, si elle réside dans l'intensification et la rationalisation de la production, repose bien davantage sur le relèvement de l'étendue moyenne des exploitations, relèvement qui détermine une meilleure gestion et une généralisation plus complète de l'application de certaines formes du progrès technique. Une telle évolution ne se fait que graduellement et même avec lenteur car certains facteurs d'inertie interviennent; ils portent sur les capitaux agricoles que l'on dégage difficilement et sur les cultivateurs eux-mêmes qui redoutent de modifier leur genre et leur style de vie et dont la réadaptation professionnelle est fréquemment pénible sinon parfois impossible.

B.- Mobilité de la population agricole et rurale (migrations internes et mouvements de navette).

De plus en plus fréquemment, on enregistre la reprise d'exploitations situées en Wallonie par des cultivateurs venant de la partie flamande du pays où la pression démographique est la plus accentuée.

A la suite des variations du travail en agriculture, il se produit des migrations saisonnières internes. L'origine de ces migrations remonte à la crise sévère qui s'abattit sur notre pays lors de sa séparation d'avec les Pays-Bas et à l'avènement de la grande industrie qui nuisit à l'artisanat rural et détermina l'élimination de nombre de métiers à domicile. Il en résulta que les paysans durent rechercher de nouvelles activités d'appoint. Ils les découvrirent notamment grâce à l'extension rapide des cultures industrielles.

Parmi les causes qui déterminèrent des ouvriers agricoles à migrer régulièrement, citons leur instinct atavique, le chômage qui sévit dans leur région natale, le fait que les cultures industrielles prospèrent principalement dans d'autres régions plus fertiles que la leur, la perspective d'une rémunération convenable.

Des migrations saisonnières internes coïncident principalement avec le déplacement vers la partie wallonne du pays (région limoneuse, principalement) de travailleurs flamands (des régions sablonneuse, sablo-limoneuse et campinoise, et plus précisément de la Flandre occidentale et du Hageland) :

- betteraviers, au printemps, pour le binage et la mise en place et, en automne, pour l'arrachage (respectivement 5.266 et 4.072 placements effectués par l'Office national du Placement et du Chômage en 1959(°)), dont le nombre va en diminuant au fur et à mesure que la culture de la betterave se mécanise;
- ouvriers de sucrerie (2.905 saisonniers recrutés en 1959);
- liniers procédant à la récolte du lin cultivé conformément à des contrats passés entre agriculteurs et marchands;
- ouvriers de battage des céréales.

En outre, des émigrants saisonniers, originaires surtout de la Flandre occidentale, se dirigent vers l'étranger et principalement vers la France (betteraviers, liniers, cueilleurs de houblon, spécialistes de la culture de la chicorée, witloof, ouvriers de sucreries et de distilleries).

Les saisonniers se recrutent plus spécialement parmi les ouvriers agricoles et les petits cultivateurs, les ouvriers du bâtiment ou des carrières, les ouvriers industriels, les petits artisans et mêmes les pensionnés.

Les mouvements quotidiens de navette sont fréquents parmi la population active des régions rurales dont la situation est favorable sous le double aspect des moyens de transport et des possibilités de débouchés pour la main-d'oeuvre. Ces déplacements se font, dans l'immense majorité des cas, à destination de l'industrie.

#### C.- Dépopulation de régions rurales.

En vertu de l'arrêté ministériel du 3 décembre 1938 (Moniteur belge du 31 décembre 1938), sont considérées comme :

- localités agricoles, les communes comptant moins de 200 habitants par km<sup>2</sup> et les communes dont la densité de population est comprise entre 200 et 1.000 habitants par km<sup>2</sup> et où moins de 33 pour cent de la population âgée de 14 à moins de 65 ans exercent une profession industrielle ou commerciale;

./.

---

(°) Des agriculteurs recourent encore à des placeurs indépendants ou s'adressent à des chefs d'équipe.

- localités semi-industrielles, les communes comptant de 200 à 1.000 habitants par km<sup>2</sup> et dont de 33 à 66 pour cent de la population âgée de 14 à moins de 65 ans exercent une profession industrielle ou commerciale;
- localités industrielles et commerciales, les communes dont la densité de population est supérieure à 1.000 habitants par km<sup>2</sup> et les communes dont la densité de population est comprise entre 200 et 1.000 habitants par km<sup>2</sup> et où 66 pour cent de plus de la population active exercent une profession industrielle ou commerciale.

D'après les résultats du recensement général de la population de 1947 (le dernier en date), les communes agricoles comprenaient 1.834.072 habitants, et les communes semi-agricoles 1.633.200 habitants, soit respectivement 21,55 et 19,18 pour cent de la population du Royaume. Sensus lato, la population rurale représentait donc 40,73 pour cent de celle du pays (°).

La situation correspondante fluctue selon les provinces. En 1947, le pourcentage de la population rurale dans la population totale variait d'un maximum enregistré dans le Luxembourg (73,50 pour cent) à un minimum enregistré en Flandre orientale (13,26 pour cent).

De 1880 à 1947, la population belge est passée de 5.520.009 à 8.512.195 habitants, ce qui correspond à une augmentation absolue de 2.992.186 personnes et à une augmentation relative de 54,2 pour cent (compte tenu de la population des cantons de l'Est rattachés à la Belgique en vertu du traité de Versailles).

Au cours de la même période :

- 1) les communes de moins de 2.000 habitants dont la plupart sont rurales, ont perdu 240.964 personnes, ce qui équivaut à une réduction de leur population de 13,8 pour cent par rapport à 1880;
- 2) les communes de 2.000 à 5.000 habitants ont vu leur population augmenter de 264.850 habitants (ou 18,8 pour cent);

---

(°) Selon les Rapports relatifs à l'exercice 1960 publiés par la Société nationale de la petite Propriété terrienne, pp.22 et 23 :

"D'après les critères administratifs en vigueur, la population rurale est évaluée à quelque 50 pour cent minimum de la population totale de notre pays. Ce chiffre se vérifie lorsqu'on sait d'une part que 62 pour cent de la population vivent en dehors des grandes agglomérations et des zones mixtes et d'autre part, que 66 pour cent habitent en dehors des communes de 20.000 habitants et plus".

- 3) pour les communes de moins de 5.000 habitants, l'augmentation n'a été que 23.886 unités (ou 0,7 pour cent);
- 4) par contre, la population des communes de 5.000 habitants au moins s'est accrue de 2.968.300 habitants (ou 125,2 pour cent).

De 1930 à 1947, le déclin des communes de moins de 2.000 habitants a été de 7.260 habitants alors que la population des autres communes passait de 6.580.361 à 7.007.812 personnes.

La diminution de la population des communes de moins de 2.000 habitants et l'accroissement relativement faible de la population de celles de 2.000 à moins de 5.000 habitants ne sont pas dus à une natalité moindre que dans les centres plus peuplés.

Les chiffres suivants, relatifs au nombre d'enfants vivants pour 100 familles, en 1947, l'attestent :

Communes de moins de 2.000 habitants	212
Communes de 2.000 à moins de 5.000 habitants	216
Communes de 5.000 à moins de 20.000 habitants	186
Communes de 20.000 à moins de 50.000 habitants	158
Communes de 50.000 à moins de 100.000 habitants	127
Communes de 100.000 habitants et plus	121
	-----
Moyenne	179

La seule explication plausible de cette évolution démographique réside dans le départ de ruraux vers la ville.

Au cours des années 1948-1958, on a enregistré, dans 1.160 communes rurales comptant ensemble 1.360.388 habitants en 1948, une perte de population de 69.340 unités, soit 5,1 pour cent de l'effectif de départ. Durant la même période, la population des autres communes du Royaume a progressé de 545.364 habitants, ce qui correspond à une augmentation de 7,5 pour cent.

La dépopulation rurale a frappé particulièrement certaines localités situées en Hesbaye, au Condroz, dans l'Entre Sambre et Meuse, dans le Sud du Luxembourg.

./.

En cet endroit, une question vient immédiatement à l'esprit : la diminution de la population rurale correspondant à l'abandon des régions rurales par des cultivateurs, des artisans auxiliaires de l'agriculture, des commerçants, des gens de métier du bâtiment, etc... peut-elle être qualifiée d'exode rural ?

En d'autres termes, en nous inspirant de la définition fournie par le Bureau international du Travail, pareils mouvements migratoires se produisent-ils nonobstant le fait que l'agriculteur puisse offrir, aux conditions de l'économie (aspect dynamique) et dans le cadre de l'économie nationale (aspect statique), des possibilités suffisantes de revenu à une population plus nombreuse que celle qu'elle occupe ?

On ne le pense pas en ce qui concerne l'ensemble du pays bien que certaines régions du Sud-Est paraissent frappées du fléau et ne possèdent plus un nombre convenable de travailleurs pour mettre en valeur leurs ressources naturelles.

./.

## CHAPITRE II

---

### EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES DIMENSIONS DES ENTREPRISES

---

Un aspect essentiel de l'évolution de l'agriculture belge réside dans la diminution des effectifs des travailleurs qu'elle occupe. Cette diminution n'a pas empêché un accroissement appréciable de la production qui actuellement se trouve à l'indice 163 par rapport à la moyenne enregistrée en 1936-1938. Parallèlement, la productivité de la main-d'œuvre agricole a plus que doublé par référence à l'avant-guerre et naturellement on a assisté à un élargissement de la superficie mise en valeur par travailleur.

#### I.- Evolution du nombre des exploitations agricoles.

( voir le tableau 4, p. 21 )

Après avoir atteint un maximum en 1929, le nombre des exploitations recensées a fortement diminué entre cette année et 1950 (14.233 unités en moins); il s'est ensuite redressé, d'une manière plus artificielle que réelle car la cause principale de l'évolution enregistrée réside dans l'augmentation du nombre des exploitations de moins de 1 hectare (°), pour s'élever à 1.021.911 en 1959.

A partir de 1929, le nombre des entreprises de moins de 5 hectares a diminué; après 1950, on a observé une disparition spectaculaire d'exploitations ne se livrant pas à la culture.

De 1846 à 1929, on a enregistré un accroissement non continu du nombre des exploitations de 10 à moins de 20 hectares. C'est en 1929, qu'est apparu le nombre minimum des fermes de 20 à moins de 30 hectares.

Jusqu'en 1950, la disparition de fermes d'au moins 30 hectares a été permanente; après cette année, la tendance séculaire a cessé de prévaloir sauf en ce qui concerne les entreprises de 100 hectares et plus. Entre les deux derniers recensements généraux, le

---

(°) L'augmentation du nombre des exploitations de moins de 1 hectare entre 1950 et 1959 étonne à première vue et on reviendra sur ce phénomène (chapitre III. complémentaire du présent chapitre).

Tableau 4 : Evolution du nombre des exploitations agricoles

Exploitations de :	1846		1866		1880		1895		1929		1950		1959	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
moins de 1 ha.	317.964	55,54	420.384	56,50	594.376	65,29	544.041	65,58	838.883	74,16	738.968	74,59	803.485	80,17
de 1 à 5 ha.	105.933	28,98	218.384	29,35	226.058	24,83	191.833	23,12	194.914	17,73	147.589	14,89	96.343	9,61
de 5 à 10 ha.	42.737	7,46	52.650	7,08	48.390	5,32	49.065	5,92	56.311	4,98	58.307	5,88	52.684	5,26
de 10 à 20 ha.	26.585	4,64	30.996	4,17	25.983	2,85	28.151	3,39	27.882	2,47	32.489	3,28	35.188	3,51
de 20 à 30 ha.	9.056	1,58	9.967	1,34	7.749	0,85	8.163	0,98	7.010	0,62	7.822	0,79	8.344	0,83
de 30 à 50 ha.	5.942	1,04	6.099	0,82	4.437	0,49	4.788	0,58	3.656	0,32	3.632	0,37	3.965	0,40
de 50 ha. et plus	4.333	0,76	5.527	0,74	3.403	0,37	3.584	0,43	2.490	0,22	2.096	0,21	2.182	0,22
Total :	572.550	100,00	744.007	100,00	910.396	100,00	829.625	100,00	1.131.146	100,00	990.913	100,00	1.002.191	100,00

(°) Dont 16.386 sans culture

(°°) Dont 1.208 sans culture

Source : Recensements généraux de l'agriculture.

nombre des exploitations de 10 à moins de 20 hectares est passé de 41.038 à 46.039; celui des exploitations de 30 à moins de 100 hectares a augmenté de 151 unités tandis que celui des exploitations de 100 hectares et plus, déjà peu élevé (311), se réduisait de 2 unités.

Au cours des temps, certaines exploitations sont passées, à la suite d'une augmentation ou d'une diminution de leur étendue, dans les catégories intermédiaires (orientation vers la moyenne culture). La tendance générale de l'évolution de la superficie des entreprises a été à double sens : concentration des petites exploitations amorcée après 1929 (°) et fractionnement séculaire des grandes exploitations qui, toutefois, entre 1950 et 1959, ne paraît avoir porté que sur celles de 100 hectares et plus.

Le morcellement des grandes exploitations trouve sa cause essentielle dans notre régime successoral, qui, inspiré du droit romain, prévoit le partage égal d'un patrimoine entre les héritiers de son possesseur. Sa cause secondaire réside dans le fait que la valeur vénale unitaire des lots de terre de surface réduite est plus élevée que celle correspondante des lots de terre importants; de même, à cause de l'abondance du capital d'exploitation actuellement requis, la valeur locative unitaire des grands domaines se situe fréquemment à un niveau plus modéré que celle des fermes moyennes.

A la disparition, entre 1929 et 1950, de certaines exploitations d'étendue réduite et, entre 1950 et 1959, de 56.879 exploitations de 1 à moins de 10 hectares, il y a divers motifs : la crise ayant sévi de 1930 à 1935 et les difficultés enregistrées au cours des récentes années, ont certes précipité la perte de maints petits cultivateurs.

L'examen des résultats des recensements successifs de 1880 et 1895 montre que pareil phénomène se manifesta déjà au cours de ce laps de temps, dont dix années furent marquées par une dépression provoquée par l'arrivée de céréales provenant principalement d'Amérique; entre le premier et le second de ces dénombrements, 84.560 exploitations de moins de 5 hectares furent éliminées. Pour s'assurer un pouvoir compétitif satisfaisant face à l'étranger, nos agriculteurs intensifièrent leur production et se livrèrent davantage à la transformation de denrées végétales en produits animaux : cette adaptation détermina une prospérité temporaire - d'ailleurs favorisée par la conjoncture mondiale - et une multiplication renouvelée des petites entreprises.

---

(°) Compte non tenu de l'augmentation du nombre des exploitations de moins de 1 hectare entre 1950 et 1959.

Une autre raison réside dans la faiblesse des petites exploitations en face de certaines formes du progrès de la technique. Sans doute, peuvent-elles, sensiblement aux mêmes prix que les grandes, acheter des engrais, des plants et semences sélectionnés, se procurer des animaux améliorés : le recours à ces agents de production ne comporte, en effet, que des frais variables, proportionnels aux quantités utilisées (°); sans doute, bien qu'elles ne soient pas en mesure d'appliquer au même degré que les autres, l'organisation scientifique du travail, sont-elles mieux servies par leur main-d'œuvre familiale; sans doute, grâce notamment à l'intervention des pouvoirs publics, leur est-il loisible de se livrer à quelque amélioration du capital foncier, de profiter des progrès de la science agronomique.

Placées, sous ces aspects, sur un pied de quasi-égalité avec des unités économiques plus amples, les petites entreprises agricoles sont marquées d'une infériorité dès qu'il s'agit d'appliquer des formes du progrès technique entraînant des frais fixes à côté des frais variables. Tel est le cas de l'emploi de la machine; il est bien connu que par hectare mis en valour, les petites exploitations, surtout celles qui s'adonnent à la polyculture, doivent consentir des sacrifices financiers fort amples pour s'équiper en cheptel mort. Les charges fixes annuelles (intérêt, assurance, frais de remisage et, dans une mesure moins absolue, amortissement (°°), entretien en réparations) par hectare mis en valour y sont de ce fait relativement plus lourdes; elles grèvent considérablement le prix de revient des unités produites en quantité restreinte. Les recettes ne compensent plus les coûts de production; le revenu des agriculteurs se détériore; il n'est plus comparable à celui des autres travailleurs et, à la longue, cette insuffisance de rémunération aggravée par la tendance à la baisse des prix des produits et par celle à la hausse des coûts de la plupart des facteurs, provoque un transfert de profession (exode agricole).

Cependant, le phénomène de concentration qui empreint l'économie industrielle moderne, ne se manifeste qu'avec lenteur dans notre secteur agricole; encore n'a-t-il longtemps atteint que les plus petites exploitations.

L'agriculture ne s'est pas mise à l'école de l'industrie et le regroupement des fermes, économiquement souhaitable mais socialement regrettable, en une certaine conjoncture, se trouve contrarié par divers faits :

- caractère parfois complémentaire, du point de vue revenu professionnel, de l'activité agricole;

(°) L'exploitation du bétail entraîne évidemment certaines dépenses fixes.

(°°) L'amortissement se classe le plus fréquemment parmi les frais fixes proprement dits; en effet, la durée économique de maintes machines est inférieure à la durée technique correspondante.

- crainte de chômage en cas de transfert vers une autre profession; réadaptation professionnelle difficile et coûteuse pour l'individu comme pour la société;
- attachement à la terre ancestrale et au milieu rural; le profit maximum n'est pas nécessairement source du plus de satisfaction;
- conditions de vie plus agréables au sein des exploitations familiales;
- intensification des cultures et de l'élevage grâce au recours à certaines formes du progrès technique et rationalisation éventuelle du mode de produire;
- recours à l'action coopérative et emploi de matériel d'entrepreneurs privés ou de services officiels;
- politique d'intervention des pouvoirs publics en faveur de certains secteurs agricoles;
- structure des prix de revient des produits agricoles : les prix de revient sont composés, en grande partie, de frais fixes que la plupart des agriculteurs négligent; tant que la valeur vénale des denrées couvre les éléments variables de leur coût, l'agriculteur continue à exploiter son domaine; il le fait d'autant plus longtemps qu'il considère la main-d'oeuvre familiale - dont il dispose - comme un facteur fixe de la production qu'il réalise;
- efforts faits par l'industrie pour fabriquer des machines adaptées aux exigences de l'exploitation de petite ou de moyenne taille;
- autoconsommation : elle est la plus accentuée au sein des petites entreprises; celles-ci se préoccupent surtout du rapport prix des produits/prix des matières premières de production car leurs excédents éventuels mis sur le marché ne possèdent que peu d'importance;
- espoir de disposer un jour de capitaux suffisants pour acquérir ou louer et exploiter de nouvelles terres; facilités de crédit;
- etc...

## II.- Répartition de la surface agricole entre les exploitations de diverses classes de grandeur.

Le tableau 5 fournit un aperçu de la répartition de la surface agricole mise en valeur entre les exploitations appartenant à diverses classes de grandeur : il s'applique donc directement au morcellement cultural enregistré dans le pays.

./.

Tableau 5 : Répartition de la surface agricole entre les exploitations de diverses classes de grandeur

Exploitations de :	1929			1950			1959		
	Surface agricole (ha.)	Surface agricole totale	Pourcentage de la : surface agricole totale	Surface agricole (ha.)	Surface agricole totale	Pourcentage de la : surface agricole totale	Surface agricole (ha.)	Surface agricole totale	Pourcentage de la : surface agricole totale
moins de 1 ha.	127.896	6,71	-	104.462	5,72	-	82.192	4,79	-
1 à 5 ha.	506.742	26,58	28,49	378.940	20,76	22,02	257.875	15,02	15,77
5 à 10 ha.	400.327	21,00	22,51	412.161	22,58	23,95	375.577	21,87	22,97
10 à 20 ha.	381.709	20,02	21,46	445.453	24,40	25,88	487.773	28,40	29,83
20 à 30 ha.	165.454	8,68	9,50	187.785	10,20	10,91	200.449	11,67	12,26
30 à 50 ha.	1136.578	7,16	7,68	135.599	7,43	7,88	147.380	8,59	9,02
50 ha. et plus	187.892	9,85	10,56	161.153	8,82	9,36	165.979	9,67	10,15
Total :	1.906.598	100,00	-	1.825.553	100,00	-	1.717.225	100,00	-
Total diminué de la surface agricole occupée par les exploitations de moins de 1 ha.	1.778.702	-	100,00	1.721.091	=	100,00	1.635.033	-	100,00

Une partie importante de la surface agricole est mise en valeur dans le cadre de petites exploitations. Naturellement, cette proportion a tendance à se restreindre à la suite de la disparition d'exploitations de moins de 10 hectares et des gains de surface moyenne concernant les exploitations de 1 à moins de 30 ha.

Abstraction faite de celles utilisant moins de 1 hectare, qui ne fournissent qu'un revenu d'appoint (sauf si elles se livrent à la production animale d'une façon intensive ou à des cultures forcées), près de 37 pour cent (contre 47,5 en 1950) du territoire agricole se répartissaient encore, en 1959, entre des entreprises, inférieures à 10 hectares. Si l'on admet, et il conviendrait de le justifier, qu'une étendue de 20 hectares puisse dans la conjoncture actuelle, constituer un minimum pour assurer une rémunération suffisante aux capitaux investis et à la main-d'oeuvre familiale, on constate que seulement 31,43 pour cent de la superficie agricole se trouvent mis en valeur conformément à l'hypothèse envisagée.

### III.- Evolution de la superficie de "l'exploitation-type".

Tableau 6 : Evolution de la superficie de l'exploitation moyenne.

Exploitations de :	Etendue moyenne (ha. a.)		
	1929	1950	1959
0 à moins de 1 ha.	0,15	0,14	0,10
1 à moins de 5 ha.	2,60	2,57	2,68
5 à moins de 10 ha.	7,12	7,07	7,13
10 à moins de 20 ha.	13,70	13,71	13,86
20 à moins de 30 ha.	23,54	24,01	24,02
30 à moins de 50 ha.	37,20	37,33	37,17
50 ha. et plus	75,46	76,89	76,07
Total :	1,68	1,87	1,71
Etendue moyenne des exploitations de 1 ha. et plus	6,09	6,83	8,23

./.

L'examen des moyennes calculées à partir des données recueillies à l'occasion des recensements de 1929, 1950 et 1959 fait percevoir les tendances fondamentales que voici :

- 1) Augmentation de la taille moyenne de l'exploitation agricole, laquelle est actuellement supérieure à 8 hectares pour l'ensemble des entreprises de 1 ha. et plus.
- 2) Entre 1929 et 1950, augmentation de la surface moyenne des exploitations de toutes les classes à partir de 10 hectares et diminution de l'étendue moyenne des exploitations de moins de 10 hectares, phénomène qui a trouvé son essence notamment dans l'action entreprise dès sa fondation, en 1935, par la Société nationale de la petite propriété terrienne (le "recours" à la terre), dans l'implantation du "professionnalisme" en matière de production horticole et dans l'extension prise par la production d'appoint en période de disette alimentaire.
- 3) Entre 1950 et 1959, extension de la taille moyenne des exploitations appartenant aux différentes classes de grandeur se situant entre 1 et 30 hectares et diminution parallèle de l'étendue moyenne des entreprises mettant en valeur 30 hectares et plus.

### CHAPITRE III.

---

#### LA TERRE MISE EN VALEUR PAR DES AGRICULTEURS NON PROFESSIONNELS

---

En Belgique, les exploitations agricoles et horticoles d'appoint demeurent nombreuses.

A cause des lacunes qui s'inscrivaient dans les relevés statistiques, on ne peut déterminer l'évolution de leur nombre et de la superficie qu'elles ont couvertes dans un passé lointain. Seules sont disponibles des données recueillies lors des deux derniers recensements généraux de l'agriculture.

A l'occasion du dénombrement de 1950, les exploitations agricoles avaient été classées en trois catégories :

- 1) celles tenues par des agriculteurs professionnels;
- 2) celles tenues par des horticulteurs professionnels;
- 3) enfin, celles mises en valeur par des producteurs occasionnels ayant déclaré exercer une profession principale ne relevant ni de l'agriculture, ni de l'horticulture.

En 1959, la classification précédente fut complétée en ce qui regarde les exploitations d'appoint et l'on retint les cinq catégories de déclarants (il y en eut plus d'un million (°)) que voici :

---

(°) Ont été assujetties au recensement de 1959 :

- a) toutes les personnes physiques ou morales qui exploitent ou occupent une superficie consacrée à des cultures agricoles ou horticoles (en plein air ou sous verre), ou à des prairies, ou à des vergers, ou à des oseraies et atteignant au total un are au moins;
- b) toutes les personnes physiques ou morales qui, bien que n'exploitant pas une superficie d'un are au total, détiennent cependant à quelque titre que ce soit, au moins : 1 cheval agricole, ou 1 bovidé, ou 1 truie pour la reproduction, ou 1 verrat pour la reproduction, ou 3 porcs à l'engrais, ou 3 moutons, ou 3 chèvres ou 20 volailles, ou 20 lapins, ou 2 ruches.

- 1) agriculteurs et éleveurs professionnels;
- 2) horticulteurs professionnels;
- 3) autres personnes produisant pour la vente, mais exerçant la profession d'agriculteur, d'éleveur ou d'horticulteur à titre accessoire;
- 4) déclarants ne produisant pas pour la vente (non compris ceux visés ci-dessous);
- 5) personnes cultivant uniquement un jardin pour leur propre consommation.

I.- Répartition des exploitations recensées sur la base de la classification de leurs tenants en producteurs professionnels ou occasionnels.

( voir le tableau 7, p. 30)

Observons au passage - l'examen du tableau 7 y incite -, en ce qui concerne les producteurs professionnels, qu'entre 1950 et 1959 :

- La diminution du nombre d'agriculteurs et d'éleveurs professionnels a été de 37.577 unités; près de 1 exploitant sur 5 (18,41 pour cent) a quitté la terre et cet exodo a affecté le nombre des entreprises de taille inférieure à 10 hectares; le nombre d'éleveurs professionnels ne disposant pas de terre tend à augmenter sous l'influence de l'industrialisation de l'élevage et de l'engraissement porcins, ainsi que des productions avicoles (élevage, engraissement, oeufs); dans toutes les classes de grandeur, situées entre 10 et 100 hectares, on enregistre un accroissement du nombre des entreprises (+ 3.271).
- Le nombre d'horticulteurs professionnels a diminué de 644 et cette évolution constitue la résultante de deux mouvements en sens opposé ; élimination d'entreprises de moins de 3 hectares et accroissement du nombre des entreprises de 3 à 30 hectares.
- On a calculé (Bulletin de Statistique - Juin 1951, p.942) que les indices de concentration sont passés entre 1950 et 1959 :  
de 0,4750 à 0,4644 pour les agriculteurs professionnels (peu de modification)  
et de 0,4712 à 0,5180 pour les horticulteurs professionnels (léger accroissement de la concentration).

Tableau 7 : Répartition des entreprises recensées sur la base de la classification des exploitants en producteurs professionnels ou occasionnels

Classe de grandeur des exploitations	Agriculteurs et éleveurs professionnels		Horticulteurs professionnels		Autres producteurs					Ensemble		
	1950	1959	1950	1959	1950					1950	1959	
	Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 2	Cat. 3	Cat. 3	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 5	Total		
sans culture	50	130	-	-	15.327	1.073	-	-	-	1.073	16.385	1.208
- 1 ha	3.185	5.836	8.613	8.125	710.759	59.342	455.637	272.895	-	736.214	722.582	802.277
de 1 à - 3 ha.	52.500	26.245	3.035	2.752	46.250	24.256	96	2.773	96	27.125	35.824	58.122
de 3 à - 5 ha.	44.032	30.990	411	423	7.332	6.545	6	247	6	6.836	51.775	38.221
de 5 à - 10 ha.	55.192	43.654	153	233	2.662	3.466	-	101	-	3.557	59.307	52.684
de 10 à - 20 ha.	31.822	34.226	50	83	609	954	-	23	-	877	32.483	55.188
de 20 à - 30 ha.	7.576	6.182	17	18	135	133	-	4	-	143	7.822	8.344
de 30 à - 50 ha.	3.574	3.865	4	4	54	96	-	-	-	96	3.632	3.965
de 50 à - 100 ha.	1.764	1.826	4	2	17	45	-	-	-	45	1.735	1.873
de 100 ha. et plus	306	264	-	-	5	15	-	-	-	15	311	309
<b>Total :</b>	<b>200.099</b>	<b>162.522</b>	<b>12.265</b>	<b>11.641</b>	<b>778.519</b>	<b>94.506</b>	<b>456.989</b>	<b>276.133</b>	<b>-</b>	<b>224.028</b>	<b>930.913</b>	<b>1.002.191</b>

Venons-en à l'objet spécifique du présent chapitre relatif aux exploitations d'appoint.

Entre 1950 et 1959, on a assisté à une augmentation importante (+ 49.509) du nombre des producteurs occasionnels; cependant, ce mouvement n'est peut-être qu'apparent: il est probable que le dernier relevé statistique ait été réalisé avec plus de soin que le précédent. On a enregistré, ici aussi, des tendances contradictoires que l'on peut synthétiser comme suit:

- . élimination de nombre d'éleveurs occasionnels;
- . renforcement quantitatif des producteurs occasionnels mettant en valeur moins de 1 hectare ou de 5 à moins de 30 hectares;
- . abandon de leur exploitation par des producteurs occasionnels occupant de 1 à moins de 5 hectares.

En 1959, il n'y avait que 11,5 pour cent des exploitations d'appoint qui, au moins partiellement, produisaient pour la vente et la majorité d'entre elles (55,2 pour cent) consistaient en des jardins familiaux.

Une proportion fort élevée des producteurs occasionnels ne cultive même pas un hectare de terre. Cependant, d'aucuns disposent de surfaces assez vastes; il s'agit, en l'occurrence, d'écoles agricoles, de pensionnats, d'établissements d'expérimentation, d'industriels, de marchands de bestiaux, de titulaires de professions libérales, etc...

## II.- Superficie mise en valeur par les diverses catégories d'exploitants, selon la classe de grandeur des entreprises.

(voir le tableau 7 bis, p. 32)

De 1950 à 1959, la superficie mise en valeur par les agriculteurs professionnels a diminué de 74.792 ha. soit de 4,72 pour cent et la surface moyenne exploitée par cette catégorie de travailleurs est passée de 7 ha.92 à 9 ha.30.

Tableau 7 bis : Superficie mise en valeur par les diverses catégories d'exploitants, selon la classe de grandeur des entreprises (en hectares).

Classe de grandeur des exploitations	Agriculteurs et éleveurs prof.		Horticulteurs professionnels		Autres producteurs					Ensemble	
	1950	1959	1950	1959	1959					1950	1959
	Catégorie 1		Catégorie 2		Cat. 3	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 5	Total		
- 1 ha.	2.115	3.941	3.808	3.255	96.539	24.802	33.820	16.374	74.996	104.462	82.192
de 1 à - 3 ha.	104.545	57.436	4.953	4.533	67.106	41.680	4.099	126	45.905	176.604	107.874
de 3 à - 5 ha.	173.205	122.763	1.558	1.595	27.574	24.726	893	20	25.639	202.337	150.001
de 5 à - 10 ha.	391.557	350.182	1.047	1.553	19.547	23.180	662	-	23.842	412.161	375.577
de 10 à - 20 ha.	436.713	475.083	769	1.063	7.971	11.329	298	-	11.627	445.453	487.773
de 20 à - 30 ha.	184.121	196.607	400	444	3.265	3.296	102	-	3.398	187.786	200.449
de 30 à - 50 ha.	133.408	143.592	133	149	2.057	3.639	-	-	3.639	135.598	147.380
de 50 à - 100 ha.	119.546	123.024	264	117	1.140	2.995	-	-	2.995	120.950	126.136
de 100 ha. et plus	39.602	37.402	-	-	600	2.441	-	-	2.441	40.202	39.843
<b>Total :</b>	<b>1.584.822</b>	<b>1.510.030</b>	<b>142.932</b>	<b>12.713</b>	<b>227.799</b>	<b>138.088</b>	<b>39.874</b>	<b>16.520</b>	<b>194.482</b>	<b>1.825.553</b>	<b>1.717.225</b>

Le domaine de l'horticulture pratiqué par des professionnels n'a perdu que 219 hectares ce qui correspond à une réduction de 1,7 pour cent et la taille moyenne par exploitation a augmenté de 1 ha.04 à 1 ha.09.

La superficie exploitée par des producteurs occasionnels a diminué de 33.317 hectares, soit de 14,63 pour cent et l'étendue de l'exploitation moyenne s'est abaissée de 29a.26 à 23 a.49.

En 1959, les producteurs occasionnels occupaient 11,33 pour cent de l'étendue cultivée et mettaient en valeur 57,49 pour cent de la surface couverte par les exploitations de moins de 3 hectares. Les 94.906 personnes ayant déclaré produire en vue de la vente exploitaient en moyenne 1 ha.47.

### III.- La production d'appoint dans le cadre des diverses régions agricoles.

Selon les régions agricoles, on a enregistré, en 1950 (°), des variations assez sensibles du nombre relatif des producteurs occasionnels et du pourcentage de la superficie qu'ils occupent (tableau 8).

La proportion des exploitants occasionnels par rapport à l'ensemble des exploitants variait de moins de 22 pour cent en Haute Ardenne à plus de 90 pour cent en Campine hennuyère et en Condroz.

Dans l'ensemble du territoire agricole, la superficie mise en valeur par des producteurs occasionnels fluctuait de 3,5 pour cent en Haute Ardenne à plus de 18 pour cent en Campine hennuyère.

Quant à l'étendue moyenne de l'exploitation mise en valeur par des non professionnels, elle allait de 16 ares dans la région horbagère liégeoise à près de 1 hectare en Haute Ardenne et dépendait de divers facteurs : spéculations pratiquées, valeur vénale et de rendement de la terre et très vraisemblablement situation démographique de la région, etc...

./.

---

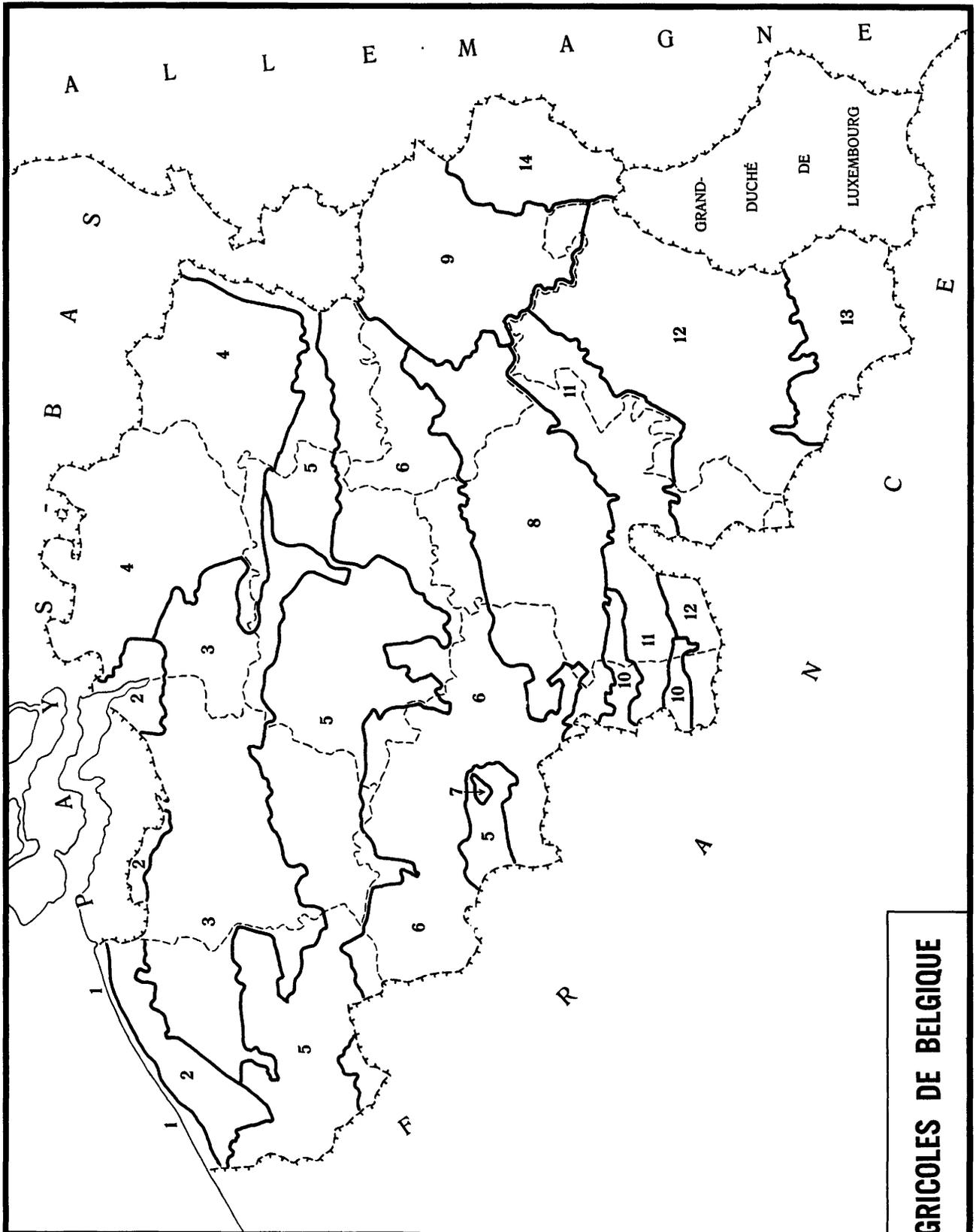
(°) Les données correspondantes obtenues à l'occasion du recensement de 1959 ne sont pas encore disponibles.

Tableau 8 : Utilisation du domaine agricole par les producteurs occasionnels  
dans les diverses régions agricoles du pays.

Régions agricoles	Nombre d'exploitations		Superficie exploitée		Etendue moyenne par exploitation (ha.a.)
	Nombre absolu	% (a)	Ha.	% (b)	
Dunes et Polders	17.432	73,16	3.668	4,55	0,21
Région sablonneuse	116.739	71,29	26.672	10,78	0,23
Campino	65.974	72,87	22.105	13,42	0,34
Région sable - limoneuse	136.170	76,11	41.643	11,36	0,22
Région limoneuse	180.775	83,76	29.910	7,49	0,17
Région herbagère (Liège)	33.013	74,29	5.281	5,84	0,16
Campine hennuyère	2.311	90,27	437	18,33	0,19
Condroz	109.911	91,06	18.162	11,02	0,17
Haute Ardenne	1.265	21,44	1.219	3,49	0,96
Région herbagère (Fagne)	2.798	64,92	787	4,46	0,28
Fanonne	12.055	68,92	4.634	6,14	0,38
Ardenne	12.852	40,49	6.150	4,43	0,48
Région jurassique	9.783	70,63	4.975	11,80	0,51

(a) Pourcentage du nombre de producteurs occasionnels par rapport au nombre total d'exploitants.

(b) Pourcentage de la superficie exploitée par les producteurs occasionnels par rapport à la surface agricole totale.



- ..... LIMITE D'ÉTAT
- LIMITE DE PROVINCE
- LIMITE DE RÉGION AGR.
- 1 = DUNES
- 2 = POLDERS
- 3 = RÉGION SABLONNEUSE
- 4 = CAMPINE
- 5 = RÉGION SABLO-LIMONEUSE
- 6 = RÉGION LIMONEUSE
- 7 = CAMPINE HENNUYÈRE
- 8 = CONDROZ
- 9 = RÉGION HERBAGÈRE
- 10 = FAGNES
- 11 = FAMIENNE
- 12 = ARDENNE
- 13 = RÉGION JURASSIQUE
- 14 = HAUTE ARDENNE

**LES RÉGIONS AGRICOLES DE BELGIQUE**

CHAPITRE IV.

ENCOURAGEMENT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE GENERAL ET REGIONAL

Après la dernière guerre mondiale, la Belgique a orienté principalement ses investissements vers ses secteurs industriels les plus traditionnels et notamment vers les industries charbonnière et textile. L'expérience et surtout l'abandon des charbonnages inframarginaux dans le Borinage, le Centre et à Liège, a démontré l'inanité de pareille politique et mis en évidence la nécessité de diversifier les structures industrielles, de créer de nouveaux emplois et d'encourager le développement des économies régionales. En effet, certaines régions de notre pays révèlent une pénurie structurelle d'emploi tandis que d'autres souffrent d'un vieillissement de leurs industries de base.

Des mesures législatives de deux types ont été promulguées en vue d'améliorer la structure économique et l'évolution conjoncturelle. Les premières sont d'application générale au pays mais apparaissent parfois plus favorables pour les régions de développement; les secondes constituent des instruments de politique régionale proprement dite.

Parmi les mesures législatives d'allure générale, citons :

- 1.- La loi du 24 mai 1959 portant élargissement des facilités d'accès au crédit professionnel en faveur des classes moyennes.
- 2.- La loi du 15 juillet 1959 apportant temporairement des aménagements fiscaux en vue de favoriser des investissements complémentaires sous forme d'immeubles et d'outillages professionnels. Les bénéfices imposables des exploitations industrielles et artisanales sont immunisés de la taxe professionnelle à concurrence d'un montant égal à 30 pour cent des investissements complémentaires effectués durant les années 1959 et 1960 ou les exercices comptables 1959-1960 et 1960-1961.
- 3.- La loi du 15 juillet 1959 modifiant temporairement le régime de taxation des plus-values en vue de favoriser les investissements. Les plus-values réalisées pendant chacune des années 1959 à 1963 ou chacun des exercices comptables 1959/1960 - 1963/64 sur des immeubles et outillages professionnels, ainsi que sur des participations et valeurs de portefeuilles entrées dans le patrimoine de l'entreprise depuis plus de cinq ans avant la réalisation, sont immunisées totalement ou partiellement, selon les cas et dans certaines conditions, de la taxe professionnelle.

- 4.- La loi du 15 juillet 1959 tendant à favoriser l'absorption ou la fusion de sociétés et l'apport de branches d'activité. Cette loi n'est applicable que si l'absorption ou la fusion tend à l'amélioration de la productivité, à la lutte contre le chômage ou à la rationalisation de l'économie.
- 5.- La loi du 17 juillet 1959 instaurant et coordonnant les mesures en vue de favoriser l'expansion économique et la création d'industries nouvelles. Cette loi, que l'on peut qualifier de "loi générale d'expansion", remplace les lois du 7 août 1953 concernant l'aide à la création, à l'extension, au rééquipement et à la rationalisation d'entreprises industrielles et artisanales et du 10 juillet 1957 concernant l'aide financière accordée par l'Etat à la construction ou à l'acquisition de bâtiments industriels et artisanaux en vue de l'expansion économique et de la résorption du chômage. Elle a été complétée par la loi d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier, du 14 février 1961. Ses effets peuvent s'étendre aux exploitations agricoles.

Les aides de l'Etat consistent en bonification d'intérêt (°), en avances sans intérêt pour la mise au point de prototypes, de produits nouveaux ou de procédés nouveaux de fabrication et en exonérations fiscales. Elles sont de trois ordres : une aide générale, une aide spéciale et une aide complémentaire.

L'aide générale, consistant en une bonification du taux de l'intérêt ne pouvant excéder 2 pour cent, favorise tout investissement qui répond à l'intérêt économique général et qui contribue directement à la création, l'extension, la conversion, la modernisation d'entreprises industrielles ou artisanales.

L'aide spéciale consiste en une bonification du taux de l'intérêt pouvant atteindre 4 pour cent mais sans que le taux ainsi réduit ne puisse être inférieur à 1 pour cent et en exonérations de la contribution foncière durant cinq ans. Elle doit mettre les entreprises industrielles et artisanales en mesure d'apporter les conditions économiques nouvelles que créera le marché commun.

L'aide complémentaire est de nature conjoncturelle. Elle doit permettre de renforcer l'aide générale (taux de l'intérêt réduit jusqu'à un minimum de 3 pour cent) ou l'aide spéciale (taux réduit jusqu'à un minimum de 1 pour cent). A cette bonification, s'ajoute l'exonération de l'impôt foncier pendant cinq ans.

- (°) Les bonifications d'intérêt s'appliquent aux emprunts devant servir :
- au financement direct des investissements en immeubles bâtis ou non bâtis et en outillage ou matériel;
  - à la reconstitution de fonds de roulement entamés par le financement antérieur d'investissements de même nature;
  - au financement direct d'investissements immatériels tels que les études d'organisation et la recherche ou la mise au point de prototypes, de produits nouveaux et de procédés nouveaux de fabrication;
  - à la constitution de fonds de roulement indispensables à la conversion des activités d'entreprises industrielles.

./.

- 6.- Dans le courant de 1960, le Gouvernement a créé, sous la forme de service public, le Bureau de Programmation économique; il a ainsi montré son souci de pourvoir aux moyens d'élaborer et d'appliquer une politique économique plus cohérente et reposant sur un programme conçu logiquement et non dans l'empirisme.
- 7.- L'arrêté royal du 25 novembre 1960 porte création d'un Comité national de l'Expansion économique dont la mission est de promouvoir et d'encourager l'accélération et la régularisation de l'expansion économique, la création d'emplois nouveaux et le relèvement du niveau de vie de la population. A côté de cet organisme, il existe des comités provinciaux ou régionaux d'expansion économique.
- 8.- Enfin, soulignons qu'il entre dans les intentions du Gouvernement de faire voter prochainement par le Parlement un projet de loi créant la Société nationale d'Investissement.

A côté de ces mesures législatives qui s'appliquent sans discrimination à l'ensemble du territoire nationale, mais, pour certaines, d'une manière plus favorable aux régions dites "de développement", il existe une loi relative à l'économie régionale : c'est celle du 18 juillet 1959 instaurant des mesures spéciales en vue de combattre les difficultés économiques et sociales de certaines régions et dont l'application est régie par les arrêtés royaux du 18 août 1959 et du 27 novembre 1959.

L'objectif de la loi de base est de promouvoir l'intérêt général par une répartition équilibrée de l'activité économique et de la prospérité générale entre les différentes régions du pays et de combattre les difficultés économiques et sociales spécifiques de certaines d'entre elles, appelées "régions de développement".

Notons que l'on considère comme conforme à l'intérêt économique général :

- a) la mise au travail dans le cadre de la politique de l'emploi;
- b) la création d'industries nouvelles et la fabrication de produits nouveaux;
- c) le développement d'entreprises existantes qui s'adaptent aux conditions nouvelles du marché;
- d) l'amélioration de la situation de secteurs économiques déprimés;
- e) l'utilisation plus rationnelle des ressources économiques du pays;
- f) l'amélioration des conditions de travail, des conditions d'exploitation des entreprises par un accroissement de la productivité ou de la rentabilité de même que de la qualité des produits;
- g) la création ou le développement de l'équipement de recherche des entreprises.

./.

La définition des régions de développement est réalisée en fonction de l'un au moins des critères suivants qui se confondent avec des difficultés économiques et sociales graves :

- a) L'existence d'un chômage permanent important, en chiffres absolus et en pourcentage de la population active ou l'absence permanente de possibilités d'emploi. Ce critère s'applique surtout à la partie flamande du pays où sévit un chômage structurel permanent et à certaines contrées du Hainaut.
- b) L'émigration d'une partie notable de la population à titre définitif avec pour effet de ramener le chiffre des habitants en deçà du minimum indispensable pour l'entretien économique des services économiques et sociaux nécessaires au progrès. L'émigration frappe le plus la partie flamande du pays, les arrondissements de Dinant et de Philippeville et le Luxembourg.
- c) Les déplacements saisonniers, hebdomadaires ou quotidiens d'une partie importante en nombre et en pourcentage de la main-d'oeuvre dans des conditions défavorables du point de vue économique et social. Comme migrations alternantes autochtones et, dans une certaine mesure, allochtones de la main-d'oeuvre, on peut citer : des mouvements très importants de travailleurs venant de tous les coins du pays vers l'agglomération bruxelloise; des mouvements de travailleurs venant de Flandre orientale vers les provinces d'Anvers et de Brabant ou du Limbourg vers l'agglomération liégeoise; un courant se dirigeant de la Campine vers l'agglomération anversoise et les charbonnages limbourgeois et wallons; le départ journalier de 15.000 travailleurs de Flandre occidentale vers d'autres provinces, surtout la Flandre orientale, le Brabant et le Hainaut; au cours des dernières années, la migration de 30.000 travailleurs environ de Flandre occidentale et de 15.000 travailleurs wallons environ vers la France; enfin, les déplacements de quelque 7.500 travailleurs frontaliers flamands vers les Pays-Bas.
- d) Le déclin effectif ou imminent d'activités économiques importantes devant entraîner la perte d'une fraction notable du revenu régional, celle d'investissements sociaux considérables et des répercussions défavorables sur d'autres activités de la région, comme les services publics et les entreprises commerciales. Ce dernier critère intéresse surtout les régions charbonnières du Hainaut et un peu celle du pays de Liège, en outre, l'industrie textile de la Flandre orientale occupe de moins en moins de main-d'oeuvre.

Divers moyens d'action peuvent être utilisés pour assurer l'expansion régionale. Ce sont :

- a) la bonification d'intérêt : la réduction du taux de l'intérêt peut servir aux mêmes fins que celle accordée en vertu de la loi d'expansion générale. Elle peut être de 4 pour cent sans que le taux réduit ne soit jamais inférieur à 1 pour cent.

./.

- b) La garantie de l'Etat qui peut être attachée, à concurrence d'un million de francs, au remboursement en capital, intérêts et accessoires des prêts consentis à taux réduits.
- c) Les subventions en capital dont le montant, dans chaque cas individuel, ne peut dépasser un million de francs ni excéder 20 pour cent du coût de l'investissement en immeubles bâtis ou non bâtis et 7,5 pour cent de celui de l'investissement en matériel. Ces pourcentages peuvent être portés respectivement à 30 et 10 lorsque l'aide complémentaire prévue par la loi générale d'expansion est déclarée d'application.
- d) Les exonérations fiscales : Les subventions en capital (sub c) sont immunisées de la taxe professionnelle et de l'impôt complémentaire personnel. Les immeubles, dont la construction a été réalisée avec l'aide de l'Etat, et les entreprises qui ont réalisé un investissement sous la forme d'immeubles bâtis sont exonérés de la contribution foncière pendant cinq ans.
- e) De plus, le Ministre des Affaires économiques et le Ministre des Classes moyennes peuvent, dans les régions de développement, faire procéder à la construction ou à l'achat de bâtiments industriels et artisanaux, destinés à être vendus ou loués, éventuellement de gré à gré, à une entreprise industrielle ou artisanale ayant préalablement conclu avec l'Etat un contrat en vue de l'exploitation des dits bâtiments. Pareille latitude est déjà accordée au Conseil des Ministres en vertu de la loi générale d'expansion.
- f) Enfin, dans l'ensemble du territoire, l'Etat, les provinces, les communes et les autres personnes de droit public, désignés par le Roi, peuvent procéder à l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains désignés comme industriels par un arrêté royal contresigné par le Ministre des Travaux publics et de la Reconstruction. Des sociétés d'équipement économique régional peuvent être constituées par les pouvoirs publics en n'importe quelle région du pays, dans le but d'affecter des terrains à des fins industrielles, de les aménager et de les équiper, d'y construire des bâtiments industriels ou artisanaux et de vendre, concéder ou louer ces terrains ou bâtiments à des personnes physiques ou morales de droit privé, avec charge de les utiliser aux fins pour lesquelles ils ont été aménagés.

A remarquer que ces dernières dispositions sont d'application générale.

Dans chaque cas, l'importance de l'aide financière de l'Etat est déterminée notamment par les critères suivants :

- la nécessité de consolider les perspectives de rentabilité, dans un délai raisonnable, d'investissements dont la réalisation serait, sans cette aide, incertaine;

./.

- éventuellement, la nécessité de compenser le handicap temporaire subi par l'entreprise du fait de la réalisation du projet dans une région de développement;
- les mérites propres du projet, au point de vue économique et social;
- l'effort financier du demandeur.

Les régions de développement peuvent jouir des mesures spéciales prévues durant un délai de trois ans, à dater de leur désignation. Ensembles, elles ne peuvent grouper une population supérieure à 15 pour cent de la population du Royaume. Chacune d'elle doit constituer un ensemble cohérent, dont les habitants sont confrontés avec des problèmes communs de croissance économique, pouvant être résolu par une expansion durable fondée sur une infrastructure adéquate.

En vertu de l'arrêté royal du 17 novembre 1959, quinze régions de développement ont été désignées. Ce sont (voir carte à la page suivante)

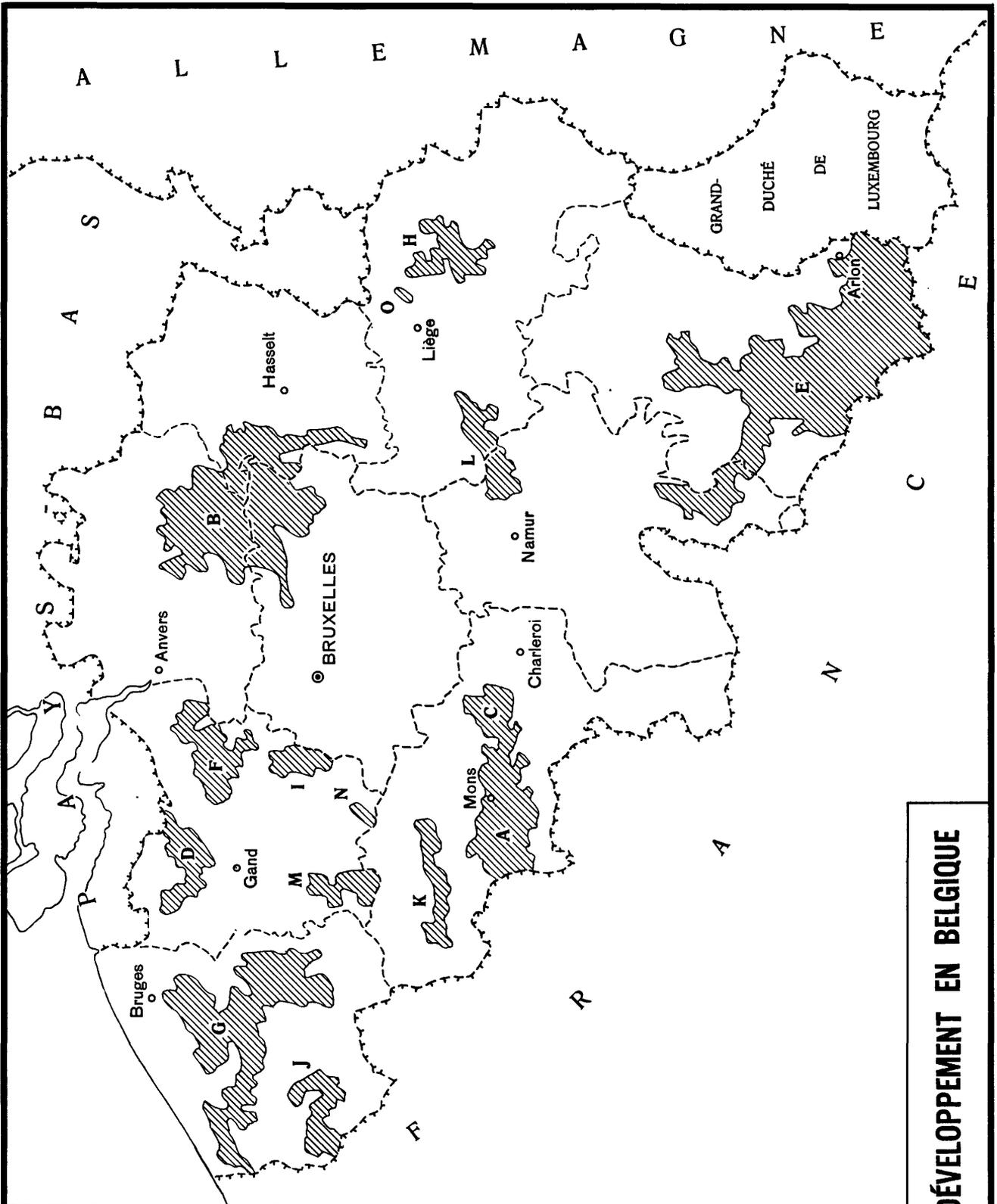
#### Région wallonne.

- A.- Le Borinage (21 communes, 221.000 habitants à la fin de 1958) caractérisé par un déclin économique à la base duquel se trouve l'abandon de charbonnages infra-marginaux;
- C.- le Centre (13 communes, 99.000 habitants) qui présente les mêmes faiblesses que le Borinage;
- E.- Le Luxembourg et le Sud de la province de Namur (82 communes, 91.000 habitants) caractérisés par un exode de la population, des migrations alternantes autochtones de la main-d'oeuvre et un déclin d'activités économiques;
- H.- La région de Verviers (14 communes, 54.000 habitants) où sévisent un chômage technologique important (industrie textile) et une émigration à titre définitif de la population;
- K.- La région de Tournai-Ath (14 communes, 38.000 habitants) qui se trouve à la traîne à cause du déclin de certaines activités économiques et dont la main-d'oeuvre cherche un emploi dans d'autres contrées;
- L.- La région de Huy (14 communes, 38.000 habitants) dont la main-d'oeuvre se déplace vers Liège;
- O.- La Basse-Meuse (4 communes, au nord-est de Liège) frappée par le déclin d'activités économiques;

#### Région flamande.

- B.- Le Hageland-Campine du Sud (62 communes, 242.000 habitants) caractérisé par l'absence permanente de possibilités d'emploi, un chômage structurel et des migrations alternantes autochtones de la main-d'oeuvre;

./.



**LES RÉGIONS DE DÉVELOPPEMENT EN BELGIQUE**

- LIMITE D'ÉTAT
- - - LIMITE DE PROVINCE
- ▨ RÉGIONS DE DÉVELOPPEMENT
- A = BORINAGE
- B = HAGELAND - CAMPINE DU SUD
- C = CENTRE
- D = RÉGION D'ÉEKLO
- E = LUXEMBOURG ET SUD DE LA PROVINCE DE NAMUR
- F = RÉGION DE LOKEREN-TERMONDE
- G = RÉGION DE FURNES - TIELT
- H = RÉGION DE VERVIERS
- I = RÉGION D'ALOST
- J = RÉGION D'YPRES
- K = RÉGION DE TOURNAI-ATH
- L = RÉGION DE HUY
- M = RÉGION D'AUDENARDE
- N = RÉGION DE GRAMMONT
- O = BASSE-MEUSE

- D.- la région d'Eccloo (8 communes, 67.000 habitants) qui souffre des mêmes maux que la précédente;
- F.- la région de Lokeren-Termonde (9 communes, 118.000 habitants), idem que B. et D.;
- G.- la région de Furnes-Tielt (38 communes, 211.000 habitants) caractérisée par un exode notable de la population et des migrations alternantes autochtones de la main-d'oeuvre;
- I.- la région d'Alost (6 communes, 82.000 habitants) où sévissent l'absence permanente de possibilités d'emploi, des déplacements réguliers de main-d'oeuvre, le déclin de l'industrie du textile;
- J.- la région d'Ypres (5 communes, 37.000 habitants) dont les travailleurs doivent se déplacer pour trouver de l'occupation;
- M.- la région d'Audenarde (7 communes, 44.000 habitants) où le chômage est permanent;
- N.- la région de Grammont (3 communes, 15.000 habitants) d'où la population active est contrainte d'émigrer.

Quel a été le champ d'application des principes de la politique régionale telle qu'elle a été définie ? Voici des données émanant du Ministère des Affaires économiques.

Au 31 décembre 1960, les crédits d'expansion consentis en application de la loi relative à l'économie régionale s'élevaient, pour l'ensemble du pays, à 3.010.300.000 fr. et se répartissaient comme suit :

<u>Régions de développement</u>	<u>Crédits accordés</u> (millions de francs)
Borinage	465,1
Hageland-Campine du Sud	313,8
Centre	319,1
Eccloo-Gand	866,3
Luxembourg et Sud de la province de Namur	17,8
Lokeren-Termonde	175,5
Furnes-Tielt	424,5
Verviers	46,2
Alost	110,7
Ypres	42,8
Tournai-Aith	97,4
Huy	26,6
Audenarde	98,9
Grammont	-
Basse-Normandie	5,6
<b>Total :</b>	<b>3.010,3</b>

Par ailleurs, voici quelle a été jusqu'au 1er novembre 1960, la répartition, par province, des crédits octroyés en vertu de la loi générale d'expansion et de la loi relative à l'économie régionale (Tableau 9).

Tableau 9 : Répartition, par province, du nombre de demandes honorées et du montant des crédits octroyés en vertu de la loi générale d'expansion et de la loi relative à l'économie régionale (jusqu'au 30 novembre 1960).

Provinces	Loi générale		Loi régionale		Total	
	Nombre de demandes honorées	Montant des crédits octroyés (1000fr)	Nombre de demandes honorées	Montant des crédits octroyés (1000 fr)	Nombre de demandes honorées	Montant des crédits octroyés (1000 fr)
Anvers	71	1.244.963	16	222.819	87	1.467.782
Brabant	111	1.727.300	10	40.471	121	1.767.771
Flandre occidentale	74	877.687	58	429.129	132	1.306.816
Flandre orientale	64	314.487	108	1.170.635	172	1.485.122
Hainaut	55	1.230.854	47	871.663	102	2.102.517
Liège	63	3.190.482	15	50.330	78	3.240.812
Limbourg	11	28.150	14	41.824	25	69.974
Luxembourg	1	898	6	12.258	7	13.156
Namur	12	85.280	4	17.850	16	103.130
Royaume	462	8.700.101	278	2.856.979	740	11.557.080

Il est évident que l'aide financière aux investissements privés ne correspond qu'à une partie de l'effort accompli par le Gouvernement pour favoriser l'expansion économique générale et régionale. De leur côté, certains départements ministériels orientent leur action vers l'adaptation de l'infrastructure à l'évolution technique, économique et sociale : Ministère des Travaux publics (routes, canaux, ports, etc..), Ministère des Communications (électrification des voies ferroviaires), Ministère de la Santé publique (politique du logement), Ministère de l'Agriculture.

Dès 1959, deux zones-tests de développement avaient été choisies : le Borinage (zone-test industrielle) et le Hageland-Campine du Sud (zone-test agricole). Pour chacune de ces deux régions, un commissaire du Gouvernement a été désigné et chargé de coordonner l'action entreprise.

./.

Dans le Borinage, on s'efforce de concrétiser les grands projets industriels à réaliser dans le zoning industriel Ghlin-Baudour et le Ministère de l'Agriculture a mis au point un programme de démergement et d'assèchement de terres marécageuses le long de la Haine.

Dans la région expérimentale Hageland-Campine du Sud, trois noyaux industriels sont en voie de développement : à Tessonderloo et à Olen-Oevel-Geel le long du canal Albert, ainsi qu'à Aerschot; on cherche à créer 2.185 emplois nouveaux. Des travaux routiers sont exécutés et l'on a entrepris l'élaboration d'un plan d'aménagement de la région.

./.

## CHAPITRE V.

INVESTISSEMENTS ET ENDETTEMENT AGRICOLESA) InvestissementsI.- Le capital agricole.

En 1951, le professeur F. BAUDHUIN (°) avait estimé le capital agricole comme suit :

capital terre : 1.800.000 hectares à 70.000 fr. par hect.	126 milliards.
capital construction	15 milliards.
cheptel mort et vif	50 milliards.
Total	191 milliards.

Pour tenir compte du capital circulant et notamment des récoltes, le capital agricole avait été évalué à 200 milliards de francs, chiffre à rapprocher du montant de la fortune nationale voisin de 1.600 milliards de francs et dont il représentait 12,5 pour cent.

En 1960, le même auteur (°°) n'a évalué que certains éléments de l'actif agricole :

terres agricoles : 1.800.000 hect. à 110.000 fr. par hect.	200 milliards
cheptel et matériel agricole	75 milliards.

Ceci nous amène déjà à un total de 275 milliards. Le capital construction et le capital circulant n'ont certes pas haussé dans la même mesure que la terre, dont il est bien connu que la valeur vénale a augmenté d'une manière immodérée au cours des dernières années, ou que le capital d'exploitation fixe dont l'évolution se caractérise par une expansion de la moto-mécanisation, une diminution du nombre de chevaux, un accroissement accentué des effectifs bovin et porcin. Cependant, il n'apparaît pas présomptueux de tabler sur le fait que le capital agricole doit être proche de 310 milliards de francs, ce qui correspondrait à 14 pour cent de l'avoir national estimé à 2.215 milliards de francs.

II.- Les investissements dans le secteur agricole.

Le tableau 10, fournit des indications relatives aux investissements globaux aux prix du marché réalisés dans l'agriculture, à la nature de ceux-ci et à leur part dans les investissements totaux (avec ou sans ceux réalisés en matière de défense nationale).

(°) F. BAUDHUIN - Economie agraire. 5ème édition, pp. 129 et 130. Institut de Recherches économiques et sociales, Louvain 1953.

(°°) F. BAUDHUIN - Placements - Principes permanents d'économie privée. 6ème édition - pp. 35-40 - Institut de Recherches économiques et sociales, Louvain, Novembre 1960.

Tableau 10 : Investissements agricoles réalisés annuellement de 1950 à 1960  
(en millions de fr. et en pourcentage des investissements totaux)

Désignation	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960(a)
Tracteurs et machines	964	1.289	1.263	1.185	1.210	1.555	1.615	1.685	1.475	1.605	2.000
Autre matériel agricole	700	720	740	760	780	800	800	800	800	800	800
Défrichement et améliorations des terres, hydraulique agricole	180	270	440	420	413	487	530	533	500	530	550
Bâtiments d'exploitation	350	350	400	390	430	460	450	450	510	530	550
Total partiel	(2.194)	(2.629)	(2.843)	(2.755)	(2.833)	(3.302)	(3.355)	(3.468)	(3.286)	(3.465)	(3.900)
Accroissement ou diminution de valeur du cheptel	+ 817	+ 762	- 178	+ 432	+ 318	- 59	+ 47	+ 716	+ 452	+ 769	- 215
Total	3.011	3.391	2.665	3.187	3.151	3.243	3.442	4.184	3.738	4.234	3.685
Investissements agricoles x 100											
Investissements totaux (sans D.N.)	4,79	5,53	4,16	4,70	4,38	4,17	3,95	4,33	4,02	4,33	3,65
Investissements agricoles x 100											
Investissements totaux (avec D.N.)	4,66	5,16	3,64	4,18	4,02	3,92	3,76	4,12	3,85	4,10	3,53

(a) - Données provisoires.

Source : Quinzième rapport relatif aux problèmes des investissements. Ministère des Affaires Economiques, Bruxelles, 1961.

Les investissements agricoles ont été les plus élevés en 1959. En 1958, la moto-mécanisation paraît s'être ralentie; elle a manifesté une reprise dans la suite. On améliore les bâtiments agricoles mais le rythme de cette action paraît lente en face des impératifs de la modernisation. Enfin, la valeur du cheptel vif tend à s'accroître. Cependant, la diminution des investissements en 1960 a été déterminée par une perte de valeur du bétail.

L'évolution du rapport des investissements agricoles aux investissements globaux n'est pas caractérisée par une tendance bien nette mais laisse apparaître une dégradation lente mais certaine.

Dans le tableau 11, on a mis en parallèle, d'une part, les investissements aux prix du marché dans l'agriculture et, d'autre part, le montant de la contribution de l'agriculture au revenu national net au coût des facteurs.

Tableau 11 : Investissements bruts dans l'agriculture et montant de la contribution de l'agriculture au produit national net au coût des facteurs.

Années	Investissements bruts dans l'agriculture (en millions de fr.)	Montant de la contribution de l'agriculture au produit national (en millions de fr.)	$\frac{(1)}{(2)} \cdot 100$
	(1)	(2)	(3)
1950	3.011	19.242	15,69
1951	3.391	21.170	16,02
1952	2.665	20.171	13,21
1953	3.187	21.768	14,64
1954	3.151	21.126	14,92
1955	3.243	21.215	15,29
1956	3.442	20.398	16,87
1957	4.184	22.869	18,30
1958	3.738	21.944	17,03
1959	4.234	23.720	17,85
1960(a)	3.685	22.620	16,29

(a) Données provisoires.

Source : Ministère des Affaires économiques. Direction des Etudes et de la Documentation.

Il se manifeste une évolution, généralement orientée dans le même sens, des investissements agricoles et de l'apport de l'agriculture au produit national net au coût des facteurs.

./.

Au cours de la période 1950-1960, une dérogation à cette règle s'est présentée seulement en 1956 et 1959. Investissements agricoles et produit agricole ont atteint un sommet en 1959 et les premiers ont augmenté relativement plus que le second.

B) Endettement

I.- L'évolution de l'endettement agricole.

En Belgique, les trois principaux organismes de crédit agricole (Comptoirs agricoles de la Caisse générale d'épargne et de Retraite, Institut national de Crédit agricole, Caisse centrale de Crédit agricole et Caisses Raiffeisen affiliées) doivent faire face à des besoins croissants.

Les prêts en cours en fin d'années, octroyés par ces institutions, ont varié comme le mentionne le tableau 12.

Ces données statistiques, insistons-y, ne correspondent pas à l'endettement agricole total. Elles laissent dans l'ombre les prêts consentis aux cultivateurs par la Société nationale de la petite Propriété terrienne en vue de l'amélioration de leur logement et de leurs bâtiments d'exploitation, par les notaires (crédit hypothécaire), les banques principales (Banque de la Société générale de Belgique, Banque de Bruxelles et Kredietbank) qui disposent de services spécialisés en crédit agricole, les fournisseurs (d'engrais, de semences, d'aliments pour le bétail, de produits phytopharmaceutiques et même d'animaux (°)) et aussi par des particuliers.

---

(°) Dans ce dernier cas, on se trouve, en somme, fréquemment en face d'une forme de l'intégration verticale de l'agriculture, qui, dans l'état actuel de la structure agricole de notre pays, n'est guère lucrative pour nos cultivateurs.

./.

Tableau 12 : Prêts en cours en fin d'année, octroyés à des fins agricoles par les Comptoirs agricoles de la Caisse générale d'épargne et de Retraite, par l'Institut national de Crédit agricole et par la Caisse centrale de Crédit agricole du Boerenbond belge et les Caisses Raiffeison y affiliées (1.000fr)

	1939	1955	1956	1957	1958	1959
Comptoirs agricoles de la C.G.E.R.	463.925	3.048.252	3.266.823	3.371.641	3.420.506	3.495.614
I.N.C.A. (a)	19.737	1.398.212	1.559.857	1.779.299	1.901.757	2.148.004
Caisse centrale de crédit agricole du Boerenbond belge et caisses Raiffeison	53.608	1.974.717	2.314.755	2.793.815	3.229.118	3.610.212
Total :	537.270	6.421.181	7.141.435	7.944.755	8.551.391	9.253.830

(a) Les avances à l'Office commercial du Ravitaillement ne sont pas comprises.

Source : Bulletin de Statistique. Institut national de Statistique, Bruxelles.

Tableau 13 : Répartition, suivant leur montant, des prêts réalisés  
au cours de l'année par les trois principaux organismes  
de crédit agricole

Montant	1954		1955		1956		1957		1958		1959	
	Nombre	%										
Jusqu'à 25.000 fr.	3.384	15,4	3.727	15,9	3.103	12,6	2.911	11,4	8.352	32,2	9.025	31,8
De 25.001 à 50.000 fr.	5.555	25,4	5.661	24,2	5.815	23,7	3.935	23,2				
De 50.001 à 75.000 fr.	3.212	14,7	3.387	14,5	3.644	14,8	3.892	15,2	4.022	15,5	4.360	15,5
De 75.001 à 100.000 fr.	3.306	15,1	3.552	15,2	3.859	15,7	4.083	16,0	4.212	16,2	4.473	15,8
Plus de 100.000 fr.	6.448	29,4	7.085	30,2	8.173	33,2	8.726	34,2	9.338	36,1	10.451	36,9
Total :	21.905	100,0	23.412	100,0	24.594	100,0	25.547	100,0	25.924	100,0	28.337	100,0

## II.- NOMBRE ET MONTANT DES PRETS CONSENTIS PAR ANNEE

Le nombre des prêts consentis augmente régulièrement et cet accroissement porte principalement sur les prêts de plus de 100.000 fr., dont le nombre et la part relative prennent de plus en plus d'importance. (tableau 13, p. 49).

Les crédits réalisés avec la garantie hypothécaire et la garantie du privilège agricole prennent naturellement le pas sur les autres.

En ce qui concerne l'Institut national de Crédit agricole, le financement des produits agricoles et alimentaires a pris un développement considérable au cours des dernières années. Il en a résulté que le volume des capitaux placés par cet organisme dans ces crédits a dépassé largement le montant des investissements relatifs à n'importe quelle autre destination, y compris les achats de terres et de fermes. Ce développement a été provoqué par l'expansion des avances sur stocks de froment, lesquelles constituent la majeure partie des opérations de l'espèce (usage de promesses par les cultivateurs pour la mobilisation de leurs stocks, de traites acceptées par les négociants en grains, de warrants émis par une société spécialisée pour les coopératives de stockage).

Les Comptoirs agricoles de la Caisse d'épargne et de Retraite accordent la majorité de leurs prêts sous la garantie de l'inscription hypothécaire. Cependant, ils travaillent de plus en plus avec des cautions et le privilège agricole.

## III.- Les crédits octroyés en 1960 par la Caisse centrale de Crédit agricole du Boerenbond belge et les Caisses Raiffeisen affiliées.

A la fin de 1959, les crédits en cours octroyés par la Caisse centrale de Crédit agricole du Boerenbond belge et les Caisses Raiffeisen affiliées dépassaient les crédits accordés par les Comptoirs agricoles de la Caisse générale d'épargne et de Retraite qui jusque là s'étaient classés à la première place.

En 1960, l'organisme de crédit agricole du Boerenbond belge a prêté 786.446.000 fr. aux exploitants agricoles; cette somme a été répartie entre des entreprises de superficie variable (tableau 14).

./.

Tableau 14 : Crédits octroyés par la Caisse centrale du Boerenbond belge et les Caisses Raiffeisen affiliées, en 1960. Répartition selon l'étendue des exploitations financées.

Exploitations de :	Nombre de prêts		Montant des prêts	
	Nombre absolu	Pourcentage	1.000 fr.	Pourcentage
moins de 1 ha	619	8,3	101.452	12,9
1 à 5 ha	2.363	31,7	217.846	27,7
5 à 10 ha	2.311	31,0	191.106	24,3
10 à 20 ha	1.506	20,2	162.008	20,6
plus de 20 ha	656	8,8	114.034	14,5
Total :	7.455	100,0	786.446	100,0

Ce sont surtout les exploitations de faible superficie qui recourent à l'emprunt; celles-ci sont d'ailleurs nettement prédominantes dans le pays et plus encore dans la région flamande où le Boerenbond belge exerce principalement son action. Au cours des dernières années, l'octroi de crédit aux entreprises de plus de 20 hectares se fait plus fréquent.

Selon la nature des exploitations, on a noté, en 1960, la répartition suivante des prêts (tableau 15).

Tableau 15 : Crédits octroyés en 1960 par la Caisse centrale du Boerenbond belge et les Caisses Raiffeisen affiliées. Répartition selon la nature des exploitations financées.

	Nombre de prêts		Montant des prêts	
	Nombre absolu	Pourcentage	1.000 fr.	Pourcentage
Agriculture	7.045	94,5	694.432	88,3
Horticulture et cultures spéciales	410	5,5	92.014	11,7
Total :	7.455	100,0	786.446	100,0

Le montant moyen de chaque prêt a été de 105.492 fr. Dans le secteur agricole, il a atteint 98.571 fr. tandis qu'il s'est élevé à 224.424 fr. là où l'on s'adonne à l'horticulture ou à des cultures spéciales.

En ce qui se rapporte à la nature des emprunts on observe qu'une proportion importante possède une destination immobilière (tableau 15).

À la fin de 1960, on pouvait fournir la vue suivante de l'activité déployée par la Caisse centrale et les Caisses Raiffeisen :

Dépôts d'épargne (en millions de fr.)

Caisses rurales	5.737,4
- dépôts à vue	
Caisse centrale	
- dépôts à terme	2.674,-
- dépôts à vue	<u>308,8</u>
Total :	8.720,2

Crédits en cours

	<u>Nombre</u>	<u>Montant (en fr.)</u>
Caisses rurales		
- crédit avec caution	} 10.743	681.742.388
- crédit avec privilège agricole		
Caisse centrale		
- crédit avec billet à ordre	319	28.608.688
- crédit hypothécaire	13.450	2.718.779.593
- crédit coopératif	181	523.795.428
- crédit spécial	3.211	194.847.862
Total :	<u>27.904</u>	<u>4.147.773.959</u>

./.

Tableau 15 : Destination des opérations réalisées en 1960,  
par la Caisse centrale du Boerenbond belge et  
les Caisses Raiffeisen affiliées

	Nombre de prêts		Montant	
	Unités	%	Milliers de fr.	%
Achat de terres	825	11,1	129.369	16,5
Achat de bâtiments de ferme	741	9,9	198.914	25,3
Construction de bâtiments de ferme	422	5,7	81.280	10,3
Réparation ou amélioration de bâtiments	132	1,8	12.898	1,6
de terres	32	0,4	6.595	0,8
Reprise d'exploitation	240	3,2	57.740	7,4
Achat de matériel	432	5,8	29.799	3,8
Construction ou achat de serres	124	1,7	25.813	3,3
Achat de bétail	111	1,5	8.082	1,0
Achat de semences, engrais et aliment pour bétail	384	5,1	10.213	1,3
Crédits pour la formation de capital d'exploitation	3.311	44,4	116.052	14,8
Paiement de dettes	451	6,1	66.058	8,4
Sortie d'indivision suc- cessorale	107	1,4	23.028	2,9
Installation des enfants	77	1,0	9.673	1,2
Divers	66	0,9	10.932	1,4
<b>Total :</b>	<b>7.455</b>	<b>100,0</b>	<b>786.446</b>	<b>100,0</b>

Source : Centrale Kas voor Landbouwkrediet van de Belgische Boerenbond.  
Verslag 1960.

./.

#### IV. - Le crédit collectif.

La Caisse centrale de Crédit agricole du Boerenbond belge et l'Institut national de Crédit agricole accordent des prêts aux coopératives agricoles. Au 31 décembre 1959, le crédit collectif en cours octroyé par ces deux organismes qui est inclus dans les données du tableau 12, s'élevait respectivement à 430.127.000 fr. et 97.077.000 fr.

De leur côté, le Fonds des Coopératives et le Fonds agricole du Ministère de l'Agriculture mènent une action similaire; à la fin de 1959, l'encours des prêts réalisés à cette fin atteignait 115.902.000 fr. et 37.353.000 fr.

#### V. - Les ventes à tempérament.

A titre de renseignement complémentaire, le tableau 16, puisé dans la statistique générale des ventes à tempérament, fournit des chiffres pour les ventes à tempérament de matériel et de tracteurs agricoles. Ces ventes sont financées par les vendeurs, les organisations spécialisées et les banques et les données citées ne comprennent pas les prêts personnels consentis par les organismes financiers, même pour l'achat de machines.

#### C) Conclusions

L'amélioration des revenus de la population agricole et l'accroissement de la productivité du travail dépend de l'emploi optimum des facteurs de la production, à la suite du progrès technique, exige de plus en plus de capital d'exploitation.

L'intégration de notre pays dans la Communauté économique européenne nécessite pour tous les secteurs économiques, y compris l'agriculture, des efforts d'investissement.

./.

Tableau 16 : Ventes à tempérament et opérations assimilées concernant le matériel agricole et les tracteurs agricoles (a)

Année	Nombre de contrats dont le remboursement du crédit accordé porte sur une période de :		Nombre total de contrats	Partie du prix payé comptant (en 1.000 fr)	Crédit total accordé (en 1.000 fr)
	3 à 12 mois	13 à 24 mois			
Contrats financés par les vendeurs					
1956	1.208	166	1.377	5.283	15.116
1957	1.104	303	1.413	6.698	16.955
1958	1.520	360	1.960	14.457	38.393
1959	1.599	608	2.256	12.409	34.535
Contrats financés et crédits à tempérament accordés par les banques.					
1956	395	699	2.071	79.839	159.293
1957	436	710	2.256	95.732	182.657
1958	349	540	1.800	66.424	141.486
1959	317	542	1.734	64.950	143.836
Contrats financés et crédits à tempérament accordés par des organismes de financement ou des particuliers					
1956	82	113	399	7.983	29.471
1957	112	200	518	10.470	37.174
1958	111	425	546	6.233	11.158
1959	97	548	722	6.933	24.986
Total					
1956	1.685	978	3.847	93.105	203.880
1957	1.652	1.213	4.187	112.900	236.786
1958	1.980	1.325	4.306	87.114	191.037
1959	2.013	1.698	4.712	84.292	203.357

(a) À partir du second semestre 1958, les ventes de bétail sont également comprises dans les chiffres.

Soulignons qu'en Belgique, l'agriculture accuse un certain retard sur les autres secteurs d'activité et seulement 4 pour cent des investissements civils effectués lui sont destinés tandis qu'elle produit environ 6 pour cent du revenu national. Dans ce domaine, notre agriculture se trouve en perte de vitesse et réalise un effort moins poussé que celle des pays partenaires du Marché commun.

A l'avenir, on s'attend à une augmentation de l'endettement agricole.

Les arrêtés royaux portant exécution de la loi du 17 juillet 1959 instaurant et coordonnant des mesures en vue de favoriser l'expansion économique et la création d'industries nouvelles et de la loi du 18 juillet 1959 instaurant des mesures spéciales en vue de combattre les difficultés économiques et sociales de certaines régions agréent notamment l'Institut national de Crédit agricole comme organisme chargé de consentir et de gérer les crédits octroyés en vertu de cette législation, laquelle concerne également les industries agricoles.

Dans le but d'aider les agriculteurs et horticulteurs à s'adapter aux conditions nouvelles résultant de la Communauté économique européenne, la loi du 15 février 1961 a porté création d'un Fonds d'Investissement agricole. Par l'action de celui-ci, on s'efforce d'offrir au secteur agricole des possibilités nouvelles de crédits, assimilables à celles accordées en 1959 en vue surtout de promouvoir l'expansion économique des entreprises industrielles, artisanales et commerciales.

Des ressources financières d'un milliard de francs au moins sont mises à la disposition des agriculteurs, des horticulteurs, ainsi que de leurs associations et coopératives, en vue de faciliter toutes opérations de nature à augmenter la productivité des exploitations agricoles et horticoles, à assurer et à accroître leur rentabilité et à diminuer leurs prix de revient. Sont notamment visés :

- a) les investissements réalisés en vue d'acquérir, d'établir, d'accroître ou d'améliorer des biens de nature durable tels le sol, les bâtiments et constructions, en ce compris le logement de l'exploitant et de sa famille, l'équipement, les installations, les machines, les outils, le matériel. Cependant, pour bénéficier de l'application de la loi, l'achat de terres et de bâtiments doit être économiquement nécessaire pour assurer la rentabilité de l'exploitation existante;
- b) la reconversion des entreprises résultant des modifications intervenues dans les circonstances économiques;

./.

- c) l'installation des agriculteurs et horticulteurs;
- d) la transformation et la commercialisation des produits agricoles et horticoles principalement par la coopération.

L'aide fournie peut revêtir diverses formes et le Fonds peut :

- a) donner sa garantie pour le remboursement en capital, intérêts et accessoires des prêts consentis par des organismes publics et privés agréés à cette fin; sauf dérogation, la garantie ne peut couvrir plus de 75 pour cent du crédit octroyé; le montant global à concurrence duquel la garantie peut être accordée est fixé à 500 millions de francs mais pourra être porté à 1 milliard de francs;
- b) octroyer des subventions aux organismes de crédit agréés pour leur permettre de consentir des prêts à taux d'intérêt réduit; ces subventions ne peuvent avoir pour effet de réduire le taux d'intérêt de plus de 3 pour cent;
- c) accorder des primes ou des subventions récupérables ou à fonds perdu;
- d) consentir exceptionnellement des prêts lorsque, en raison du caractère particulier de l'opération envisagée, aucun établissement de crédit agréé ne pourrait normalement la traiter.

Les diverses formes de l'aide peuvent être appliquée séparément ou cumulativement.

Le financement du Fonds est réalisé :

- a) par une dotation annuelle de 100 millions de francs au moins destinée à assurer le financement, à concurrence d'au moins 1 milliard de francs par an, des opérations prévues par la loi;
- b) par le solde de l'avance de 115 millions de francs prévue par les lois des 24 mars 1952 et 11 mars 1958 en faveur de l'Institut national de Crédit agricole, en vue de faciliter l'octroi de prêts à des sociétés coopératives agricoles, ainsi que par les remboursements et intérêts résultant des crédits consentis à l'aide de cette avance;
- c) par les remboursements des avances récupérables, ainsi que par les amortissements et les intérêts des prêts consentis éventuellement sur les avoirs du Fonds;
- d) par les intérêts produits par les avoirs du Fonds.

Selon l'arrêté royal du 15 mai 1961, qui porte règlement général du Fonds d'Investissement agricole, l'Institut national de Crédit agricole exécute l'octroi, à charge du Fonds d'Investissement agricole, des garanties, primes, subventions ou prêts. A cet effet, il ouvre un fonds spécial réservé aux opérations de ce Fonds.

Le compte spécial est alimenté :

- a) par les crédits budgétaires inscrits à cette fin;
- b) par tous les avoirs du compte spécial institué par l'arrêté royal du 31 décembre 1951 relatif à l'octroi de prêts aux sociétés coopératives de caractère agricole;
- c) par le remboursement des avances récupérables;
- d) par les amortissements et les intérêts des prêts consentis sur les avoirs du Fonds d'Investissement agricole;
- e) par le produit des avoirs temporairement disponibles dont le placement aurait été fait par l'Institut national de Crédit agricole.

./.

## CHAPITRE VI.

RENTABILITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN BELGIQUEA) Résultats d'exploitation.

La Station d'économie rurale de l'Etat à Gand (°), soumet à l'investigation comptable un nombre variable, selon l'exercice, d'entreprises réparties à travers la Belgique mais plus densément dans la partie flamande du pays.

I.- Evolution de l'écart de rendement net.

L'écart de rendement net correspond à la différence entre le rendement brut (produit brut ou valeur de la production finale) et le coût de production (frais de production + service de l'intérêt des capitaux mis en oeuvre, y compris le fermage).

Il a évolué de la manière indiquée dans le tableau 17.

Tableau 17 : Ecart de rendement net (+ : bénéfice; -- perte) moyen enregistré dans un certain nombre d'exploitations agricoles situées en Belgique.

Exercices comptables	Nombre d'exploitations soumises à enquête	Superficie moyenne des exploitations soumises à enquête (ha.a.)	Ecart de rendement net par hectare (fr)
1948 - 1949	207	17,55	+ 959
1949 - 1950	321	14,56	- 2.198
1950 - 1951	385	13,93	+ 5
1951 - 1952	283	14,87	- 225
1952 - 1953	243	14,47	- 2.451
1953 - 1954	190	14,83	- 2.222
1954 - 1955	196	16,16	- 2.046
1955 - 1956	373	17,50	- 518
1956 - 1957	305	16,11	- 1.973
1957 - 1958	250	16,62	- 1.532
1958 - 1959	222	16,24	- 2.169

(°) A.G. BAPTIST en H.A. WATERSCHOOT. Onderzoekingen aangaande de Rendabiliteit van de Landbouw. Doel I. Boekjaar 1958-1959. Rijksstation voor Landbouweconomie, Gent.

./.

Après l'exercice comptable 1948 - 1949 (séquelles alimentaires de la seconde guerre mondiale parvenues à leur terme) et abstraction faite de l'intermède que représenta la campagne 1950 - 1951 (la guerre de Corée a débuté le 24 juin 1950), l'écart de rendement net enregistré par l'"exploitation-type" examinée par la Station de recherche précitée a continuellement été négatif; en d'autres termes, le bilan comptable de cette exploitation-type s'est soldé par une perte.

Le fait est grave : en effet, la situation financière des petites entreprises est généralement la moins brillante et il convient de noter que la superficie moyenne des exploitations soumises à enquête est très nettement supérieure à celle de nos exploitations de plus de 1 hectare.

II.- Résultats d'exploitation en fonction de l'étendue mise en valeur (exercice 1958-1959).

(voir le tableau 18, p. 61)

- a) Le rendement brut par hectare décroît au fur et à mesure que la surface de l'exploitation augmente. Là où la vulgarisation et la formation professionnelle sont bien développées, les petites entreprises produisent davantage par unité de surface que les moyennes et les grandes. Elles sont principalement orientées vers les spéculations animales qui apparaissent moins tributaires de l'espace disponible que les cultures, qui permettent de mieux employer la main-d'oeuvre familiale disponible et souvent pléthorique et dont la rentabilité se maintient mieux que celle de la plupart des productions végétales, lesquelles, par contre, se prêtent davantage au travail mécanique.

Les chiffres que voici démontrent que la densité du cheptel vif diminue quand la surface agricole s'élève.

<u>Classes de grandeur des exploitations (ha.)</u>	<u>Valeur du bétail (Fr. par ha.)</u>
de 0 à 7	27.223
de 7 à 10	23.526
de 10 à 15	21.072
de 15 à 25	16.789
de 25 à 35	14.245
de 35 à 50	13.255
de 50 à 125	7.128
Moyenne (16 ha. 24 a.)	17.024

Tableau 18 : Résultats d'exploitation selon la classe de grandeur - Exercice comptable 1958 - 1959

Classes de grandeur des exploitations (ha)	Nombre d'exploitations soumises à enquête	Superficie moyenne des exploitations (ha.a.)	Rendement brut		Coût de production		Ecart de rendement net		Revenu du travail familial par unité de travail		
			Fr. par ha.	Indices	Fr. par ha.	Indices	par exploitation Fr.	par ha. Fr.	par année Fr.	par heure Fr.	Indices
de 0 à 7	34	5,18	43.032	156	53.584	180	- 54.606	- 10.552	40.117	14,86	66
de 7 à 10	49	8,35	36.905	134	41.926	141	- 41.913	- 5.021	52.748	19,54	87
de 10 à 15	52	12,28	33.003	120	36.009	121	- 36.905	- 3.006	58.400	21,63	97
de 15 à 25	58	20,01	26.050	95	28.337	95	- 45.772	- 2.287	58.527	21,68	97
de 25 à 35	18	30,33	22.639	82	22.964	77	- 9.858	- 324	75.047	27,80	124
de 35 à 40	6	39,02	17.602	64	18.337	62	- 28.669	- 735	68.019	25,19	113
de 40 à 125	5	88,18	20.063	73	17.769	60	+ 202.311	+ 2.294	198.266	73,43	328
Moyennes ou total :	222	16,24	27.543	100	29.712	100	- 35.235	- 2.169	60.394	22,37	100

- b) Le coût de production comporte : la rémunération de la main-d'oeuvre (y compris celle de l'exploitant et des aidants), les aliments achetés pour le bétail, les engrais, les produits phytopharmaceutiques, les plants et semences achetés, etc..., l'entretien et les réparations, l'amortissement des capitaux, les fermages, l'intérêt des capitaux y compris le capital foncier en propriété, les impôts, la diminution éventuelle constatée à l'inventaire de sortie, les frais généraux.

Le coût de production par hectare évolue parallèlement au rendement brut. Son éventail est plus large que celui du rendement brut et, au fur et à mesure que la superficie de l'entreprise croît, les prix de revient par hectare diminuent plus rapidement que la valeur de la production finale correspondante.

Par hectare de surface agricole utile, le petit cultivateur investit plus de capital que le grand.

En ce qui concerne le capital foncier : La terre se vend généralement moins cher par blocs de surface importante que pulvérisée en parcelles réduites; en effet, les petits domaines sont davantage accessibles à l'épargne paysanne que ceux de grande étendue et font l'objet d'une concurrence plus forte. Les frais de construction par hectare sont moindres dans les grandes exploitations que dans celles de dimension réduite. La superficie bâtie n'est pas proportionnelle à l'étendue cultivée, ni le coût d'une construction à son volume.

En ce qui concerne le capital d'exploitation rapporté à l'hectare, il diminue quand la surface des exploitations s'élève. En Belgique, en 1958 - 1959, on a enregistré les montants suivants relatifs à un échantillon de 222 fermes :

Classes de superficie (ha.)	Capital d'exploitation (fr. par ha.)	Indices
de 0 à 7	47.618	149
de 7 à 10	40.746	127
de 10 à 15	38.665	121
de 15 à 25	30.385	95
de 25 à 35	26.461	83
de 35 à 50	26.936	84
de 50 à 125	21.645	68
Moyenne (16 ha.24 a.)	31.979	100

./.

Le niveau du capital d'exploitation dans les petites entreprises ne résulte pas seulement de l'intensification de la production (cheptel vif, capital circulant) qui les caractérise mais aussi de leurs investissements élevés en cheptel mort; en effet, les petites exploitations, bien que techniquement sous-équipées, sont économiquement suréquipées.

Parallèlement à des investissements proportionnellement plus élevés, les disponibilités en travail sont inélastiques dans les entreprises de dimensions réduites; l'exploitant subit la main-d'oeuvre familiale qui représente un élément fixe du prix de revient, du moins là où l'exode agricole et des possibilités d'emploi dans d'autres activités ne se manifestent pas.

Des auteurs, et notamment MARSHALL (°), distinguent entre le coût premier comportant les éléments du coût directement imputables et le coût second qui comprend l'ensemble des frais donnant lieu à imputation indirecte entre les unités produites. Le coût premier groupe les facteurs de production suivants; engrais, semences et plants, produits phytopharmaceutiques, aliments du bétail, carburants, salaires effectivement payés. Il s'agit, on le voit, de dépenses variables, c'est-à-dire de dépenses qui ne peuvent se définir qu'en fonction d'un niveau donné de la production. Le coût second comporte la rémunération virtuelle de l'exploitant et des membres de sa famille, les fermages, l'intérêt et l'amortissement du capital, l'assurance et les frais généraux, qui représentent des facteurs fixes de la production ou du moins des facteurs variant peu en fonction de l'étendue et du type de l'exploitation.

Pour les exploitations agricoles belges, BUBLOT (°°) a démontré que l'évolution structurelle du coût global de la production manifestait une nette tendance à la diminution du coût premier (y compris les fermages) dans l'ensemble du coût. Entre 1846 et 1950, la part du coût premier dans le coût global serait passée de 66,6 à 41,9 pour cent sous l'influence de l'accentuation du caractère familial des entreprises (diminution des effectifs de la main-d'oeuvre salarié), de l'accroissement des salaires et de la capitalisation progressive de l'agriculture.

Le coût moyen de production est davantage grevé de frais fixes dans les petites exploitations que dans les grandes. Cela est évidemment dû au fait que les premières supportent des charges relatives plus lourdes en terres et améliorations foncières, bâtiments, cheptel mort et main-d'oeuvre familiale que les secondes.

---

(°) A. MARSHALL. Principles of Economics. 8th edition, P.299. Macmillan and Co., London, 1952.

(°°) BUBLOT G. La production agricole belge. Etude économique et séculaire. p. 94 et sq. NAUWALBERTS, Louvain, 1957.

En ce qui concerne les frais fixes par unité produite, ils évoluent en fonction inverse du volume de la production. Parallèlement, les frais variables connaissent une évolution qui se modifie selon le niveau d'intensité atteint par la production : dans la zone des rendements croissants, ils ne grandissent pas proportionnellement à la production; dans la zone des rendements constants, causes et effets sont proportionnés; enfin, quand les effets de la loi des rendements décroissants se manifestent "la production supplémentaire résultant des mêmes doses additionnelles d'intrants ("input") diminuera de plus en plus; ce fléchissement des rendements supplémentaires ("output") est une conséquence du fait que les nouvelles doses de ressources variables doivent collaborer avec une fraction toujours plus réduite des ressources constantes(°)".

En définitive, le coût de production par unité technique (ha. ou tête de bétail) revêt la forme de l'équation suivante :

$$C = \frac{F}{n} + V, \text{ dans laquelle :}$$

C : représente le coût de production par unité technique,

F : les frais fixes,

n : le nombre d'unités techniques,

V : les frais variables par unité technique.

et qui correspond à une hyperbole équilatère asymptotique à une parallèle à l'axe des abscisses  $y = b$ .

La diminution du coût par unité, selon une expression de forme hyperbolique, montre que lorsque la superficie mise en valeur croît, le coût diminue d'abord rapidement, puis tend à devenir constant. Il en résulte un avantage comparatif pour les entreprises de dimensions économiquement satisfaisantes.

A cet avantage s'en ajoute un autre, c'est celui de pouvoir substituer plus complètement la machine (travail indirect) au travail manuel ou encore d'utiliser des machines plus efficaces, ce qui abaisse davantage les coûts car les prix des petites machines apparaissent relativement élevés vis-à-vis de ceux des grandes si l'on compare leur capacité respective.

- c) L'écart de rendement net résulte de l'évolution du produit brut et du coût de production. En 1958 - 1959, il ne s'était assimilé à un bénéfice que dans les exploitations de 50 hectares au moins.

---

(°) P.A. SAMUELSON. L'Economique. Techniques modernes de l'analyse économique. Traduction de G. FAIN, p. 30 - Armand Colin, Paris, 1957.

Grosso-modo, on peut considérer les exploitations agricoles de moins de 25 hectares comme infra-marginales, celles de 25 à 50 hectares comme marginales, les autres se trouvant en position économique favorable dans les conditions récentes de production et de commercialisation.

- d) Quant au revenu du travail familial par unité de travail ( qui correspond à un ouvrier adulte prestant 2.700 heures par an), après rémunération des capitaux en propriété sur la base des taux d'intérêt ci-après admis par le Conseil supérieur de l'Agriculture: capital terre et améliorations foncières, 2,25 pour cent - bâtiments, 3 pour cent - cheptel mort, 3,5 pour cent - cheptel vif, 4 pour cent - capital circulant, 4,5 pour cent, ce n'est que dans les exploitations agricoles ordinaires de 25 hectares environ et plus qu'il apparaît normal (°).

### III.- Résultats d'exploitation selon la région agricole.

La situation économique des entreprises varie en fonction de divers facteurs et notamment des conditions écologiques c'est-à-dire de la région où elles sont situées, qui agit sur le type d'exploitation (cf. tableau 19 , page 66)

A cause des variations qui, selon la région, se manifestent dans la superficie moyenne des exploitations, les données citées doivent être interprétées avec circonspection. Il est, par exemple, difficile de comparer la ferme de 38 hectares 87 de la région limonaise à celle de 10 hectares 92 de la région herbagère.

Par contre, en ce qui concerne cette dernière région et la région sablonneuse les superficies moyennes sont quasi les mêmes (respectivement 10,92 et 11,16 ha.). Les résultats financiers font apparaître que l'on s'y trouve en face de formes submarginales et peuvent être caractérisés comme suit :

Rendement brut : plus élevé en région herbagère. Les productions bovines et porcines y concourent pour 75,65 pour cent en région sablonneuse et pour 86,93 pour cent en région herbagère : les premières (production laitière) prédominent plus nettement dans la seconde. Les spéculations avicoles sont assez prospères dans la première (4,82 pour cent du produit brut).

(°) La Commission paritaire nationale de l'Agriculture a adopté récemment les nouveaux taux minima suivants des salaires horaires des travailleurs agricoles majeurs. Compte tenu du niveau de l'index des prix de détail, ces taux s'élevaient en juin 1961 :

- 1) travailleurs qualifiés : 26,40 fr.
- 2) travailleurs non qualifiés : 22,00 fr.

Ces salaires sont grevés de charges sociales patronales et le travail de gestion mérite rémunération.

Tableau 19 : Résultats d'exploitation selon la région agricole, Exercice 1958-1959.

Régions agricoles (1)	Exploitations (2)		Rendement brut (fr.par.ha) (3)	Frais de production (fr.par.ha) (4)	Rendement net (fr.par.ha) (5)-(3)-(4)	Coût de production <sup>(a)</sup> (fr.par.ha) (6)	Ecart de ren- dement net (fr. par ha) (7)-(3)-(6)	Revenu du travail familial par unité de travail (fr.) (8)
	Nombre	Superficie moyenne (ha)						
Poitiers	26	19,81	22.314	20.552	1.762	25.293	- 2.979	50.320
Région sablonneuse	91	11,16	34.648	34.598	50	39.137	- 4.489	52.367
Campane	24	17,38	24.778	24.309	469	27.800	- 3.022	53.517
Région sablo-limoneuse	40	15,63	29.513	27.022	2.491	31.492	- 1.979	62.492
Région limoneuse	17	38,87	22.999	17.417	5.582	20.996	+ 2.003	123.877
Condroz	3	20,34	23.355	19.679	3.676	23.098	+ 257	80.412
Région herbagère (Liège)	10	10,92	37.996	34.101	3.895	39.573	- 1.577	70.748
Ardenne	9	17,26	15.714	14.697	1.017	17.197	- 1.483	60.811
Région jurassique	2	23,22	13.615	14.955	- 1.340	17.205	- 3.590	40.842
Moyennes ou total	222	16,24	27.643	25.561	1.982	29.712	- 2.169	60.394
								22,37

(a) Coût de production - frais de production + intérêt des capitaux (y compris le fermage).

Frais de production : Niveau comparable. La région herbagère recourt à moins de main-d'oeuvre mais à plus d'achats d'aliments pour le bétail. La surface agricole y est principalement couverte de prairies et pour assurer la moindre dépendance fourragère de la région vis-à-vis de l'extérieur en même temps qu'un meilleur emploi de la main-d'oeuvre disponible, il conviendrait d'intensifier la production des surfaces en herbe et même de transformer une partie de celles-ci en terres arables.

Pour les deux régions, la structure interne des entreprises diverge nettement, voici comment se répartit la surface agricole totale (en %) :

	<u>Terres arables</u>	<u>Prairies</u>	<u>Bâtiments</u>
Région sablonneuse	57	34	9
Région herbagère	14	85	1

Quant à la densité des bovins par hectare de superficie agricole utile, elle est la suivante :

	<u>Vaches laitières</u>	<u>Bovins exprimés en unités gros bétail</u>
Région sablonneuse	0,78	1,78
Région herbagère	2,66	3,22

Intérêt des capitaux (fermage inclus) : Son montant est plus élevé dans la région herbagère que dans la région sablonneuse. La différence enregistrée est déterminée par le niveau divergent des fermages, qui ont atteint respectivement 2.926 et 1.795 fr. par hectare, et par l'importance variable du capital d'exploitation dont on peut donner l'image reprise ci-dessous :

	Cheptel vif		Cheptel mort		Capital circulant		Total	
	Fr. par ha.	%	Fr. par ha.	%	Fr. par ha.	%	Fr. par ha.	%
Région sablonneuse	22.495	57	7.221	18	9.685	25	39.401	100
Région herbagère	24.909	51,53	12.154	25,14	11.278	23,33	48.341	100

./.

Le bilan comptable s'est soldé par une perte dans les deux régions, porte presque trois fois moindre dans la région herbagère que dans la région sablonneuse.

Il en résulte normalement que la main-d'oeuvre est mieux rémunérée dans la première région que dans la seconde. Cette caractéristique se trouve encore renforcée par le fait que la densité des travailleurs (respectivement 1,542 et 2,117 unités de travail) est moindre en région herbagère qu'en région sablonneuse, où l'on se livre davantage à la polyproduction et où la pression démographique se manifeste plus fortement.

B) Causes de l'insuffisance du revenu agricole.

Le revenu de nombreuses exploitations agricoles apparaît faible. Parmi les causes de cette insuffisance, citons :

- I. le morcellement cultural excessif;
- II. le parcellement souvent fort poussé;
- III. l'insuffisance des revenus d'appoint;
- IV. la surcapitalisation;
- V. le recours insuffisant aux diverses formes du progrès technique;
- VI. l'excédent de main-d'oeuvre familiale duquel découlent un certain retard dans la mécanisation et une orientation très nette vers la production animale;
- VII. le niveau des coûts de production et son évolution;
- VIII. l'inélasticité de la demande des produits alimentaires;
- IX. la concurrence des élevages industriels;
- X. la situation prévalant sur les marchés mondiaux des grands produits agricoles;
- XI. les déficiences du secteur de la distribution;
- XII. l'octroi parfois inconsidéré de crédit.

I.- Morcellement cultural.

Dans le chapitre relatif à l'évolution de la structure des dimensions des entreprises, on a largement traité du morcellement cultural qui, rappelons-le, correspond à la division d'un pays en un certain nombre d'exploitations.

./.

En 1950, 81,8 pour cent de nos fermes d'au moins 1 hectare disposaient d'une étendue inférieure à 10 hectares et 12,9 pour cent d'une étendue comprise entre 10 et moins de 20 hectares, cette dernière limite ne paraissant même plus raisonnable, dans la conjoncture actuelle, pour fournir un revenu suffisant à un ménage agricole (2 unités de main-d'oeuvre).

Pareil morcellement cultural ne se trouve justifié que sous certaines conditions : production spécialisée et très intensive, pénurie de capitaux et main-d'oeuvre pléthorique au niveau national. Il va à l'encontre d'une véritable expansion économique qui élimine le chômage conjoncturel, remédie au chômage structurel et requiert la résorption du chômage "invisible" frappant trop fréquemment, en nos pays, les secteurs agricoles et de la distribution.

## II. Parcellement.

Le parcellement, qui correspond à la division d'une exploitation en un certain nombre de parcelles, constitue aussi un des traits caractéristiques de notre agriculture (tableau 20). Ce facteur aggrave l'action du précédent auquel il est partiellement lié.

Parmi les 251.334 exploitations que le tableau 20 concerne :

30.638 (12,2 %)	sont d'un seul tenant,
91.542 (36,4 %)	comportent de 2 à 4 pièces,
80.928 (32,2 %)	de 5 à 9 pièces,
27.998 (11,1 %)	de 10 à 14 pièces,
10.818 (4,3 %)	de 15 à 19 pièces,
6.904 (2,8 %)	de 20 à 29 pièces,
2.165 (0,9 %)	de 30 à 49 pièces,
341 (0,1 %)	comportent 50 pièces et plus.

Parmi les exploitations de 1 à moins de 3 hectares, certaines sont constituées de plus de 50 pièces de terre. Par contre, parmi celles de 100 hectares et plus, 63 sont d'un seul tenant.

Tandis que 30.638 entreprises se présentent en un seul "bloc", près des huit dixièmes de l'ensemble sont constituées de 2 à moins de 15 pièces de terre.

./.

Tableau 20 : Répartition des exploitations suivant leur importance et suivant le nombre de pièces de terre (a)(b)

Classes de grandeur des exploitations (ha.)	Exploitations		Superficie exploitée totale		Pièces de terre		Nombre moyen de pièces de terre par exploitation	Superficie moyenne par pièce de terre (ha. a.)
	Nombre	%	ha. a.	%	Nombre total	%		
moins de 1	3.164	1,26	2.110,79	0,12	6.800	0,43	2,15	0,31
de 1 à - de 3	92.699	36,88	171.516,83	10,01	350.694	22,06	3,78	0,49
de 3 à - de 5	51.361	20,44	200.767,65	11,71	307.264	19,33	5,98	0,65
de 5 à - de 10	58.154	23,14	411.113,95	23,99	460.369	28,97	7,92	0,89
de 10 à - de 20	32.431	12,90	444.683,95	25,95	320.390	20,16	9,88	1,39
de 20 à - de 30	7.805	3,11	187.385,29	10,93	81.745	5,14	10,47	2,29
de 30 à - de 50	3.628	1,44	135.465,45	7,90	39.283	2,47	10,83	3,45
de 50 à - de 100	1.781	0,71	120.686,26	7,04	19.398	1,22	10,89	6,22
de 100 et +	311	0,12	40.203,40	2,35	3.727	0,23	11,98	10,79
Totaux ou moyennes	251.334	100,00	1.713.933,57	100,00	1.599.670	100,00	6,32	1,08

(a) Comprend tous les agriculteurs professionnels quelle que soit la grandeur de leur exploitation ainsi que les producteurs occasionnels exploitant 1 hectare et plus, mais ne comprend pas les personnes exploitant exclusivement des jardins potagers et/ou fruitiers pour la consommation familiale.

(b) Par "pièce de terre", on entend tout bloc, pièce de terrain ou terrain entouré entièrement de terres appartenant à une autre exploitation.

Source : Recensement général de l'agriculture de 1950.

C'est dans la classe de 1 à moins de 3 hectares que l'on rencontre le plus grand nombre d'exploitations formées de 1 à 9 pièces de terre tandis que l'on enregistre le plus grand nombre d'exploitations formées de 10 à 19 pièces de terre dans la classe de 5 à moins de 10 hectares et que les exploitations formées de plus de 20 pièces de terre sont les plus nombreuses dans la catégorie de 10 à moins de 20 hectares.

Le parcellement sévit particulièrement dans la partie flamande du pays mais aussi dans diverses régions de Wallonie et tout particulièrement en Gaume.

A cause des multiples inconvénients qu'il présente, il grève lourdement les prix de revient et il convient d'y remédier par le remembrement qui devrait porter sur 600.000 hectares, qui actuellement n'est mené qu'à une allure réduite et dont la cadence d'exécution doit, selon le Ministère de l'Agriculture, être la suivante jusqu'en 1966 :

1961	3.600 ha.;
1962	8.000 ha.;
1963	12.000 ha.;
1964	16.000 ha.;
1965	20.000 ha.;
1966	25.000 ha.;

### III. Difficulté de se créer des revenus d'appoint.

Comme les petits exploitants n'ont fréquemment pas la possibilité d'adjoindre de nouvelles terres au domaine qu'ils mettent en valeur, il conviendrait qu'ils puissent découvrir une occupation accessoire qui permettrait de pallier l'insuffisance des revenus agricoles. Ceci implique l'application d'une politique active de structure qui, le plus souvent, se situe dans le cadre de l'aménagement du territoire. Ce n'est que par le développement des secteurs secondaires (industrialisation) et tertiaire (tourisme, notamment) que l'on améliorera le niveau de l'emploi à la campagne et que l'on combâtra l'exode rural avec l'efficiencé maximum.

### IV. - Surcapitalisation.

Ainsi que nous l'avons indiqué au début du présent chapitre, les investissements par unité de superficie sont les plus élevés dans le cadre des petites entreprises.

./.

#### V. Recours insuffisant aux diverses formes du progrès technique.

Au cours des dernières années, l'agriculture a subi une évolution marquée notamment par la progression du machinisme agricole et la marche en avant de la science agronomique qui a entraîné la substitution des modes rationnels de culture et d'élevage à l'empirisme ancestral et qui concerne l'utilisation des fertilisants et des amendements, la lutte contre les parasites des végétaux et les maladies des animaux, l'utilisation de races végétales et animales améliorées grâce à la découverte des lois de l'hérédité et à l'avancement de la génétique, les progrès en matière de conservation des denrées fourragères, l'exécution des améliorations foncières jugées rentables, la gestion logique des exploitations, etc...

Dans la conception présente de l'économie, le progrès technique vise tout d'abord à l'accroissement de la productivité de la main-d'oeuvre et à l'allègement des tâches, ce qui détermine une amélioration du niveau et du genre de vie des travailleurs. Les diverses formes qu'il revêt ont été accueillies avec plus de faveur par les grandes que par les petites exploitations et leur mise en oeuvre plus poussée a eu pour effet d'accroître la décroissance des coûts de production en fonction de l'étendue exploitée.

Le petit agriculteur est parfois réticent ou même hostile à la modernisation. Le manque de capitaux, qui constitue son lot le plus fréquent, lui dicte son attitude; parfois aussi, son esprit reste fermé même aux innovations qui ne réclament que des frais variables en dépit des efforts déployés par les agents chargés de la vulgarisation et de l'enseignement agricole.

#### VI. Surabondance de la main-d'oeuvre familiale - Retard dans la mécanisation et expansion des productions animales.

Outre les frais variables qui s'y attachent, l'emploi de la machine est grevé de frais fixes et il existe un seuil de rentabilité, une limite économique à la substitution de la machine à la main-d'oeuvre.

Il en découle que les unités techniques à traiter mécaniquement doivent être suffisamment abondantes pour autant que les circonstances (étendue des parcelles, relief des terres, habileté de la main-d'oeuvre) se révèlent favorables à la moto-mécanisation.

Cette dernière se trouve normalement influencée par la situation qui prévaut sur le marché du travail : tandis que les grands exploitants éprouvent maintes difficultés à recruter une main-d'oeuvre habile, dont la rémunération augmente sans cesse, les petites entreprises disposent de forces du travail fréquemment pléthoriques

./.

qu'il convient d'occuper le mieux possible : on y parvient en continuant à recourir davantage à l'outil ou à un équipement parfois désuet et en s'adonnant, dans une mesure très poussée, à la production animale, laquelle n'offrait, jusqu'ici tout au moins que des possibilités réduites de mécanisation et dont le prix de revient, sans en être indépendant, se trouvait moins lié au volume produit.

Le développement des spéculations animales a contribué au maintien de fermes de dimensions réduites; il a été encouragé par l'évolution différentielle du rapport des prix à la production des denrées agricoles. La conjoncture influence différemment la culture et l'élevage. Vers 1930, la dépression économique atteignit en général, moins violemment les produits animaux que les produits végétaux et, au cours des dernières années, on a également observé une stabilité plus grande des prix des premiers (tableau 21).

Tableau 21 : Produits végétaux et produits animaux.  
Indices de groupe des prix de vente perçus  
par les agriculteurs

<u>Années</u>	<u>Produits végétaux</u>	<u>Produits animaux</u>
	<u>1936 = 100</u>	
1929	151,1	169,4
1930	115,0	148,9
1931	108,4	117,1
1932	88,4	97,1
1933	60,6	94,4
	<u>1951-1952 = 100</u>	
1954	95,0	95,6
1955	85,8	90,2
1956	96,0	89,1
1957	91,4	90,6
1958	98,1	85,2
1959	113,7	88,9
1960	107,1	87,1

./.

VII. Niveau des coûts de production et son évolution.

On ne reviendra pas sur l'évolution, déjà étudiée, du niveau des coûts de production en fonction de l'étendue exploitée.

En longue période, le rapport exprimé en pourcentage de l'indice des prix des produits à celui des coûts s'est détérioré. Selon BUBLOT (°), on a enregistré l'évolution suivante (1909-1913 = 100) :

<u>Année</u>	<u>Rapport</u>
1835	153
1850	147
1860	136
1880	107
1932	68
1940	82
1950	53
1955	43

La valeur d'échange des produits agricoles s'est fortement détériorée et le retard apparaît surtout accusé vis-à-vis des salaires agricoles qui subissent la pression des rémunérations octroyées par l'industrie.

VIII. Inélasticité de la demande des produits alimentaires.

La demande des produits alimentaires est surtout influencée par l'évolution démographique. Elle subit, du moins dans les pays économiquement développés, peu l'influence des revenus individuels puisqu'elle correspond à des besoins physiologiques satisfaits les premiers. De même, elle est peu élastique aux prix des produits. L'inélasticité-prix et l'inélasticité-revenu de la demande alimentaire déterminent, en dépit d'un accroissement spectaculaire des rendements physiques, une réduction de la part prise par l'agriculture à la constitution du revenu national net au coût des facteurs qui, en 1947, atteignait encore 7,5 pour cent (tableau 22).

./.

(°) G. BUBLOT. La production agricole belge. Etude économique séculaire. Nauwelaerts, Louvain, 1957.

Tableau 22 : Evolution du revenu national et du revenu agricole nets au coût des facteurs.

Années (1)	Revenu national (millions de fr.) (2)	Revenu agricole (millions de fr.) (3)	$\frac{(3)}{(2)} \cdot 100$
1954	344.360	21.126	6,13
1955	364.870	21.215	5,81
1956	387.720	20.398	5,26
1957	408.990	22.869	5,59
1958	411.820	21.944	5,33
1959	424.520	23.039	5,43

#### IX. Concurrence des élevages industriels.

Actuellement, des élevages importants, disposant de capitaux abondants et d'un matériel moderne, recourant à des méthodes de travail perfectionnées, ayant perdu leur caractère agricole et souvent dirigés par des communautés d'intérêt (fabricants de fourrages, grands magasins, fabricants de conserves de viande) se livrent, sur un mode industriel, à la production de viande porcine, d'oeufs et de volaille. Cette évolution nouvelle détermine une concurrence très âpre pour les exploitants agricoles.

#### X. Situation prévalant sur les marchés mondiaux des principaux produits agricoles.

Bien que le Gouvernement mène une politique assez active des marchés et des prix, la situation prévalant sur les marchés mondiaux des grands produits agricoles, situation caractérisée par un déséquilibre entre l'offre et la demande solvable ou par un équilibre maintenu artificiellement grâce à l'intervention des pouvoirs publics, ne manque pas d'influencer les cours des denrées dont notre pays peut être exportateur net : sucre, viande porcine et bovine, beurre, oeufs, volaille, etc..

./.

XI. Déficience du secteur de la distribution et conditions d'achat désavantageuses.

On a souvent critiqué le fait que l'agriculteur achète des matières premières à des prix de détail tandis qu'il vend ses produits à des prix de gros ou même à des prix à la production encore inférieurs à ces derniers.

Des plaintes permanentes s'élèvent contre les écarts enregistrés entre les prix à la consommation et les prix à la ferme; l'échange agricole apparaît coûteux et les liaisons verticales entre les marchés, du stade de la production au stade du commerce de détail, manquent de souplesse.

Pour remédier à la structure défectueuse des marchés, où ils se portent comme acheteurs ou comme vendeurs, et accroître leur revenu, les agriculteurs devraient recourir aux services de coopératives d'achat, de vente, de transformation.

Malheureusement, en Belgique, l'action coopérative, surtout précieuse pour la petite culture, n'obtient qu'un très faible succès pour des raisons qu'il ne nous importe pas d'analyser ici.

XII. Crédit inconsideré.

Les disponibilités financières des exploitants de domaines peu étendus ne leur permettent généralement pas de procéder à des achats de terre ou de machines et de procéder à des travaux d'amélioration de leur fonds ou de modernisation de leurs bâtiments sans recourir au crédit.

Certains cultivateurs n'hésitent pas à s'endotter jusqu'à concurrence de 60 et même 70 pour cent de la valeur d'une ferme pour accéder à sa propriété. Ce comportement compromet toute saine gestion financière et économique car l'emprunt réalisé est grevé, durant 20 ou 25 ans, d'un service annuel atteignant de 9 à 10 pour cent (intérêt, prime d'assurance-vie) de son montant.

Il convient aussi de signaler que d'habiles marchands de machines offrent des conditions de crédit, de prime abord avantageuses et fort tentantes, mais qui pratiquement se révèlent fort onéreuses. Certains petits exploitants se laissent prendre à ces manoeuvres et ont tendance à mécaniser d'une manière anti-économique; ils acquièrent, à coût élevé, un matériel qu'ils utilisent très peu, ce qui porte préjudice à la stabilité financière de leur entreprise.

## Conditions de production de l'agriculture

<i>Ont déjà paru dans cette série :</i>	Numéros	Date	N° du document	Langues
- Principales conditions de production de l'agriculture des pays membres de la C.E.E. (1) (2 tomes et annexes)	1	mai 1960	VI/208/60	F
- Etude préliminaire à la mise en place d'un réseau d'information sur la situation et l'évolution des exploitations agricoles dans la C.E.E. (1)	2	mai 1961	VI/3113/61	F. D. (2)
- Terminologie utilisée en économie de l'entreprise agricole dans les pays membres de la C.E.E. (1)	3	juin 1961	VI/3471/61	F/D (3)
- Aspects structurels de l'agriculture des pays susceptibles de devenir membres ou associés de la C.E.E.	4	octobre 1961	VI/6033/61	F
- Synthèse et résultats d'études monographiques	5A	janvier 1962	VI/8333/61	F
- Organisation d'études monographiques	5B	janvier 1962	VI/8334/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.L. n° 5 (Benelux)	5C	janvier 1962	VI/3754/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 15 (R. F. Allemagne)	5D	janvier 1962	VI/8336/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 17 (France)	5E	janvier 1962	VI/5853/60	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 27 (Italie)	5F	janvier 1962	VI/8335/61	F
- Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales aux Pays-Bas	6	mars 1962	VI/6178/60	F. N. (4)

(1) Ces études n'ont pas paru sous la présentation actuelle.

(2) F. D. = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en allemand.

(3) F/D = étude bilingue français - allemand.

(4) L'étude a été publiée en néerlandais dans une autre série.